

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
M. PIERRE RENAUD, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX
ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 25 mai 2021 à 19 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 25 MAI 2021	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE DE VALORIS (DM62)	
MM. Denis Gélinas et Steeve Lussier	6
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE (DM65)	
Mme Nathalie Drapeau	12
GROUPE BOUFFARD (DM68)	
M. Dominic Bouffard.....	22
ADMINISTRATION RÉGIONALE KATIVIK (DM70)	
Mme Véronique St-Onge	27
M. LOUIS-GABRIEL RACICOT (DM182).....	36
SUSPENSION	
REPRISE	
VILLE DE SHERBROOKE (DM80-80.1)	
Mme Ingrid Dubuc et M. Patrice Charbonneau	41
REGROUPEMENT DES RÉCUPÉRATEURS RECYCLEURS 3R MCDQ (DM107)	
M. Gilles Bernardin, Mme Christine Duchaine et M. David Dinelle	52
ÉQUITERRE (DM108)	
Mmes Amélie Côtés et Colleen Thorpe	63
DÉPUTÉE DE MERCIER (DM122)	
Mme Ruba Ghazal	75
SÉANCE AJOURNÉE AU 26 MAI 2021 À 13 H 30	

SÉANCE DU 25 MAI 2021
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et Messieurs, désolé de ce contretemps. Donc, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur *l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes*.

10

Compte tenu du contexte actuel entourant la COVID-19 et les mesures particulières qui s'y appliquent, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous a demandé d'adapter nos pratiques afin de tenir nos processus d'information et de consultation publiques dans le respect des consignes émises par la Santé publique. C'est pourquoi nous tenons les séances sur Internet.

15

Il faut noter qu'il y a un décalage tout léger entre ce qui se déroule ici en salle et ce qui est retransmis sur Internet, ce qui est tout à fait normal.

20

Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed, et je préside cette commission d'enquête. Je suis accompagné de mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud.

25

J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. Il s'agit de mesdames Karine Jean, Françoise Quintus et Marie-Pier Denis et messieurs Pierre Batellier et Jonathan Perreault, qui agissent tous à titre d'analystes. L'équipe est également composée de mesdames Rachel Sebareme, coordonnatrice de la commission, Karine Lavoie, conseillère en communication et Cynthia Roussel, agente de secrétariat.

30

Madame Yolande Teasdale assure le travail de sténotypie à distance, alors que messieurs Michel Filteau et Daniel Moisan, du Centre d'acquisitions gouvernementales, assurent la logistique.

35 Par ailleurs, messieurs Pierre Dufour et Raphael Sioui, tout comme mesdames Karine Fortier et Marie-Eve Gendron du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, sont chargés de la webdiffusion des séances.

40 Les transcriptions des séances seront disponibles sur le site Web du BAPE environ une semaine après la fin de la deuxième partie de l'audience publique prévue pour mardi 1^{er} juin inclusivement. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé.

45 Quelques mots maintenant sur le mandat que le BAPE a reçu du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette, le 16 décembre dernier. Il s'agit d'un mandat d'une durée d'environ 10 mois et il a débuté le 8 mars dernier.

50 Le ministre demande notamment que le rapport de la commission lui soit remis au plus tard le 22 décembre prochain, alors que sa sortie publique se fera dans les 15 jours suivants son dépôt au ministre.

55 En vertu du mandat, le BAPE doit dresser le portrait actuel de l'élimination des matières résiduelles ainsi que le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années. De plus, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale visant à combler les écarts entre la capacité d'élimination anticipée et les besoins, le ministre demande au BAPE spécifiquement :

- 60 • De réaliser une cartographie des parties prenantes intégrant les rôles et les préoccupations des différents intervenants par rapport à la gestion des résidus ultimes;
- 65 • D'analyser les méthodes d'élimination ou de traitement existantes ainsi que les technologies et mécanismes innovants, notamment ceux utilisés ailleurs dans le monde et dont le Québec pourrait s'inspirer pour récupérer des sources d'énergie ou encore des matières tout en favorisant les principes de l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre; ensuite :
- D'évaluer les mesures, les solutions ou les exigences visant à assurer une meilleure gestion des résidus ultimes en tenant compte des divers contextes régionaux; et enfin :

- De déterminer les conditions favorables à l'acceptabilité sociale des différentes options analysées, en s'appuyant sur les meilleures pratiques.

70 La commission d'enquête a adopté une stratégie de consultation en cinq volets pour accomplir le mandat :

75 1. Une audience publique en deux parties, tel que prévu dans les Règles de procédure du BAPE. La première partie s'est déroulée du 23 mars au 1^{er} avril. La commission a tenu neuf séances au total en présence de personnes-ressources que nous tenons d'ailleurs à remercier publiquement. La deuxième partie consacrée à la présentation des mémoires et des opinions débute donc aujourd'hui et se poursuivra jusqu'au 1^{er} juin inclusivement, pour un total de 10 séances.

80 2. Une enquête auprès des gestionnaires des lieux d'élimination par le biais d'un questionnaire. Cette enquête s'est déroulée du 2 mars au 13 avril alors que 64 questionnaires ont été envoyés pour couvrir l'ensemble du territoire québécois et que le taux de réponse a été de plus de 90 % incluant 4 incinérateurs sur 4 et 38 lieux d'enfouissement technique sur 38. La commission d'enquête voudrait d'ailleurs profiter ici également pour remercier publiquement tous ces
85 gestionnaires qui ont complété et retourné le questionnaire.

90 3. Des ateliers d'échange et de réflexion sur les enjeux touchant la gestion des matières résiduelles qui ont eu lieu du 13 au 29 avril. Ces ateliers étaient situés entre la première et la deuxième partie de l'audience publique afin que tout le monde puisse profiter des informations qui en ont découlé. Soulignons que les deux premiers ateliers ont réuni 29 experts nationaux et internationaux et que 233 personnes ont participé aux autres ateliers. Il s'agit essentiellement des parties prenantes comme des MRC, des villes, des régies municipales et intermunicipales, des représentants d'institutions, de commerces et d'industries, des gestionnaires de lieux d'élimination et de groupes environnementaux. Les remerciements publics de la commission d'enquête vont
95 également à tous ces participants.

100 4. Une enquête citoyenne menée par sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population québécoise composé d'environ 1 000 personnes. Des démarches soutenues à cet effet ont débuté il y a environ deux semaines, et les résultats de ce sondage devraient être obtenus vers la mi-juillet.

5. Des consultations additionnelles et spécifiques auprès des nations et des communautés autochtones. Celles-ci débiteront le 3 juin, mais ceci doit être encore confirmé.

105 Comme je l'ai précisé il y a quelques instants, nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens, groupes, organismes, organisations ou municipalités d'exprimer leur opinion sur le dossier, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications par la présentation d'un mémoire ou, encore, d'une opinion verbale.

110 Le déroulement de la soirée est relativement simple : le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes, incluant au besoin une période de cinq minutes d'échange avec la commission.

115 Neuf présentations sont prévues à l'horaire.

Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE.

120 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux.

125 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein et constructif. C'est ainsi qu'aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera acceptée au cours de cette séance ni au cours de l'audience.

130 Veuillez noter que la page Facebook du BAPE vise à informer les citoyens sur les activités de l'organisme, les différentes étapes franchies par les commissions d'enquête en cours, à partager de l'information liée au BAPE et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble.

Toutefois, tous les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook.

135 Par ailleurs, vous pouvez écrire à la commission en tout temps à l'adresse courriel suivante :
gestion-residus-ultimes@bape.gouv.qc.ca

Nous vous soulignons que vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou, encore, dans sa présentation.

140 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou, encore, une citation erronée.

145 La rectification ne doit donc pas servir à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

Les rectifications pourront se faire ce soir même, après inscription, ou encore par écrit au cours de la prochaine semaine, à l'adresse courriel du mandat. Il sera possible de le faire en vous inscrivant au registre disponible sur notre site Web ou par téléphone, au 1 800 463-4732, poste 6. Nous vous invitons à suivre les consignes transmises dans le message d'accueil. Un membre de l'équipe du BAPE y donnera suite, bien sûr, et communiquera avec vous pour confirmer certains détails et vous transmettre des informations sur votre intervention devant la commission.

155 Également, la commission offre la possibilité aux personnes qui souhaitent donner verbalement leur opinion de le faire à la fin de la dernière séance de la deuxième partie, soit le 1^{er} juin prochain. Évidemment, on parle de personnes qui n'ont pas avisé la coordonnatrice de leur intention de faire une présentation devant la commission. Pour ce faire, il suffit de s'inscrire au même registre ou en composant le même numéro de téléphone que pour le droit de rectification. Le temps alloué par présentation sera alors de cinq minutes.

165 Je souligne que le BAPE tient à respecter les engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un court questionnaire afin d'évaluer la qualité de ses services. Le BAPE souhaite connaître les meilleurs moyens pour vous tenir informé et pour faciliter votre participation, alors n'hésitez pas à nous partager vos commentaires.

Votre opinion à l'égard de nos services nous tient grandement à cœur et c'est pourquoi je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire que vous

170 trouvez sur notre site Web sur la page concernant ce dossier ou directement dans les
commentaires du Facebook live. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

175 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
MM. STEEVE LUSSIER ET DENIS GÉLINAS (DM62)

LE PRÉSIDENT :

180 J'invite dès maintenant messieurs Denis Gélinas et Steeve Lussier, de la Régie
intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de
Sherbrooke, Valoris, de venir présenter leur mémoire.

Messieurs, à vous la parole.

185 **M. STEEVE LUSSIER :**

190 Alors, bonsoir, Monsieur Zayed et Monsieur Renaud. Merci de nous donner l'opportunité
d'introduire notre mémoire ce soir. Mon nom est Steeve Lussier, je suis maire de Sherbrooke, mais
ce soir je suis ici à titre de président de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des
matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, connue aussi sous le nom de
Valoris.

195 Alors, le mémoire qu'on va vous présenter ce soir a demandé plusieurs semaines de travail
de notre équipe, et c'est avec beaucoup de fierté d'ailleurs qu'on va vous le présenter.

200 Depuis sa création, Valoris a mis de l'avant des initiatives favorisant le maximum de
valorisation et le minimum d'enfouissement. Bon, malheureusement, il semble que Valoris soit
toujours en avance et que les reconnaissances en lien avec ses innovations ne sont pas au rendez-
vous.

Alors, je vais céder maintenant la parole à notre directeur général, monsieur Denis Gélinas, qui va vous expliquer brièvement le contenu de notre mémoire et comment l'approche de Valoris permet une réduction significative de l'enfouissement. Merci beaucoup.

205 **M. DENIS GÉLINAS :**

210 Donc, bonsoir, Messieurs les Commissaires, merci de nous accorder cette opportunité de faire valoir notre proposition. Celle-ci porte sur le procédé de tri mécano-biologique adapté au Québec, un outil complémentaire pertinent à la hiérarchie des 3RV-E à développer pour réduire significativement l'enfouissement des matières résiduelles.

215 La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, définie dans un décret ministériel en février 2011, est à la base des actions environnementales qui ont été projetées et mises en œuvre depuis le début de la décennie.

220 Parmi les 10 stratégies d'interventions gouvernementales qui encadrent cette politique, le respect du principe de la hiérarchie des 3RV-E est définitivement celui qui guide quotidiennement tous les intervenants vers les objectifs de réduction des déchets enfouis qui ont été visés dans les deux plans d'action qui ont été mis en vigueur à cette fin.

Cependant, à ce jour, l'approche gouvernementale n'a pas su démontrer toute l'ouverture et une réelle volonté pour favoriser tous les moyens qui pouvaient et pourraient efficacement contribuer à atteindre lesdits objectifs de réduction visés.

225 La participation volontaire citoyenne et l'implantation de l'économie circulaire représentent des approches logiques, mais elles ne permettront pas à elles seules, ni à court terme ni à moyen terme, de réduire significativement l'enfouissement des déchets au Québec.

230 Le procédé de tri mécano-biologique des déchets, que je désignerai plus tard dans mon texte comme le procédé TMB, est mis à contribution à cette fin dans plusieurs pays européens depuis les années 60. Les plus récentes générations de ce procédé sont maintenant étroitement associées à la mise en œuvre préalable et obligatoire du principe de la hiérarchie des 3RV-E dans leur gestion des matières résiduelles. Le niveau de maturité atteint indique que la cible de l'enfouissement du résidu ultime seulement est à leur portée.

235 Cependant, force est de constater que la reconnaissance gouvernementale de cette
approche tarde à se concrétiser au Québec. Pourtant, les résultats européens probants qui en
découlent sont également à notre portée, et ce, à court terme.

240 De plus, en tenant compte du potentiel élevé associé à l'intelligence artificielle qui s'implante
graduellement dans plusieurs secteurs d'activité industrielle, nous considérons que la table est mise
pour permettre de bénéficier efficacement des impacts positifs de ce procédé TMB dans notre
gestion des matières résiduelles générées au Québec.

245 Ainsi, c'est sur la base des objectifs visés dans le premier plan d'action québécois 2011-2015
que la Régie Valoris a mis en opération, dès 2015, son Centre de tri multimatériaux, dont deux de
ses trois lignes de tri utilisent le procédé TMB.

250 Guidé par le principe de la hiérarchie des 3RV-E et en complémentarité à celui-ci, notre
objectif principal était et demeure d'utiliser ce procédé de tri dans un contexte québécois, avec
toutes les particularités qui le caractérisent, pour développer le procédé TMB adapté au Québec.

Notre initiative, que vous considérons comme précurseur au Québec, a une réelle
contribution à la réduction des déchets enfouis et n'a toujours pas été reconnue par nos autorités
gouvernementales. À cet égard, voici notre recommandation :

255 Nous avons dressé dans notre mémoire écrit un portrait complet de notre processus de
réflexion qui nous a amenés à privilégier le processus de tri TMB dans notre approche de gestion
des matières résiduelles qui nous sont acheminées. À cet égard, notre recommandation s'appuie
sur 35 considérants de différents ordres pour favoriser l'utilisation du procédé TMB adapté au
260 Québec comme un outil efficace et performant pour atteindre la cible gouvernementale de
l'enfouissement du résidu ultime seulement.

Toutefois, nous convenons que ce procédé n'a qu'une courte expérience au Québec. Ainsi,
dans un tel contexte, notre recommandation porte sur les trois démarches suivantes :

265 Premièrement : une reconnaissance du procédé TMB adapté au contexte québécois comme
une approche réelle et pertinente pouvant immédiatement contribuer à la réduction significative des
déchets enfouis.

270 Deuxièmement : une implantation dudit procédé avec l'approche du type vitrine de
démonstration technologique, sur la base du principe de précaution. Pourquoi? Parce qu'il est tout
à fait approprié d'assurer un encadrement strict de toutes les étapes de la mise en œuvre de cette
démarche, tant du point de vue du procédé de tri proprement dit, du conditionnement des matières
organiques extraites des déchets, et finalement du suivi sur le terrain de l'utilisation des extrants,
en particulier le compost.

275 Troisièmement : l'obligation de la disponibilité publique des résultats découlant du projet de
vitrine de démonstration pour en assurer une appropriation par tous les intervenants sur le territoire
québécois, tant privés que publics, qui le jugeront opportun dans leur gestion des matières
résiduelles sous leurs responsabilités respectives.

280 En conséquence, les impacts constatés et les mesures d'atténuation qui s'imposent seront
documentés avec objectivité pour assurer le plein développement de la maturité de ce procédé de
tri. Et les paramètres d'une implantation réussie du procédé TMB adapté au Québec seront
clairement définis pour assurer leur reproductibilité.

285 Notre contribution : la Régie intermunicipale Valoris dispose depuis 2010 d'un centre de
gestion intégrée moderne qui lui permet de gérer toutes les matières résiduelles qui lui sont
acheminées, dont les matières organiques triées à la source sont dirigées vers une plateforme de
compostage.

290 Par ailleurs, les résidus de construction, rénovation, démolition, qu'on appelle communément
résidus CRD, et les déchets de type domestique sont préalablement triés dans notre Centre de tri
multimatières en vue d'en extraire le maximum de matières qui peuvent être valorisées.

295 Supportés par notre expérience, notre expertise et nos installations industrielles intégrées
modernes, nous sommes, à titre d'organisme public municipal, pleinement en mesure de relever
efficacement ce défi que représentent nos trois recommandations et d'assurer le développement
du procédé TMB adapté au Québec pour le bénéfice global de la communauté québécoise.

300 Valoris répond présente pour contribuer significativement à l'enfouissement des résidus
ultimes seulement, en transition vers une économie circulaire pleinement implantée, une réelle
économie verte. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

305 Merci à tous les deux. Peut-être, je profiterai pour indiquer à tous les prochains, toutes les personnes qui vont venir présenter leur mémoire, que mon collègue et moi avons préparé une, des fois deux, et même des fois trois questions par mémoire. Ça n'arrive pas tout le temps, mais les mémoires, de façon générale, sont d'une très grande qualité.

310 Si vous prenez les 15 minutes pour présenter le mémoire, je vais vous avouer que nous allons devoir sacrifier un peu nos questions, ce qu'on ne souhaite pas faire. Donc, je demande à toutes les personnes – vous avez respecté l'horaire, ce n'est pas du tout un reproche que je vous fais –, donc pour les prochains, je vous demande de respecter les 10 minutes pour que nous puissions échanger un petit peu avec vous.

315

Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

320 Oui, merci, Monsieur le Président. Je vous remercie beaucoup, Messieurs Gélinas et Lussier, votre mémoire est très intéressant, très bon mémoire. J'ai quelques questions.

Vous parlez dans votre mémoire d'un projet pilote avec CRIQ et Investissement Québec. Est-ce qu'il est possible de déposer le rapport qui a été produit sur ce projet pilote?

325

M. DENIS GÉLINAS :

330 Bien, ce projet pilote là est un projet privé qui a été réalisé par une entreprise du Saguenay avec le CRIQ. Si vous voulez avoir des informations, je crois, dans la liste, que cette organisation-là, qui est Gazon Savard, va passer. Donc, je pense que la question devrait s'adresser à ce groupe-là.

LE COMMISSAIRE :

335 Parfait. Vous parlez dans votre mémoire d'utiliser le compost pour des sites dégradés, des sites miniers, des sablières, gravières. Est-ce qu'une telle utilisation est autorisée actuellement?

Est-ce que c'est permis ou si ça va demander des changements réglementaires ou des changements législatifs?

340 **M. DENIS GÉLINAS :**

Dans un premier temps, le compost qui est extrait du procédé, bien, en fin de compte, des matières organiques qui sont issues de la collecte à la source, qui sont de catégorie déclassée, sont utilisées à cette fin à l'heure actuelle. Nous, ce qu'on demande, c'est d'avoir la même
345 opportunité, avec les matières organiques qui seraient des déchets et qui seraient compostées, d'utiliser cette filière-là pour les fins d'une revégétalisation des sites dégradés.

Donc, oui, évidemment que ça prendrait une modification législative pour être capable de nous autoriser à faire cet usage-là.

350

LE COMMISSAIRE :

Dernier point : vous avez mentionné l'utilisation en Europe. Juste, on voyait qu'en France l'utilisation de tels composts est maintenant interdite ou, en tout cas, c'est ce que j'ai compris des lectures que j'ai faites, ils ne permettent plus d'utiliser ces composts-là qui viennent des procédés TMB. Qu'est-ce qu'ils font avec ces composts-là, en Europe?

355

M. DENIS GÉLINAS :

Originellement, en fin de compte, l'Europe, dont la France, visait utiliser le compost généré par les ordures... bien, en fin de compte, les matières organiques extraites des déchets pour des fins d'amendement alimentaire. Ça s'est avéré ne pas être un résultat probant, mais ils utilisent de plus en plus ces matières-là pour des fins d'amendement de sites dégradés, comme on vise, nous, ici.

365

Donc, si vous regardez, les dernières générations sont beaucoup plus strictes. On exige entre autres la mise en place obligatoire de la hiérarchie des 3RV-E pour enlever le maximum de matières en amont, mais de faire en sorte de récupérer un matériel qui permet de faire cette revitalisation de sites dégradés plutôt que viser un site alimentaire.

370

375 Je pense que, pour des raisons de précaution, même si en amont on met beaucoup de processus pour enlever toutes les matières qui pourraient être contaminantes, on en garde les six organisations qui permettent de faire la responsabilité élargie des producteurs, on sort les huiles, les peintures, les électroménagers, les électroniques, etc. – il y a six grands domaines qui ont été identifiés à cette fin –, les piles, les batteries, les lampes au mercure, donc on pense que ce qui reste dans les déchets est très petit.

380 D'autant plus que la première étape d'un tri mécano-biologique, Monsieur Renaud, c'est d'ouvrir les sacs de déchets. Donc, le risque de contamination à l'intérieur du camion et même de l'arrivage sur le sol ici est très faible. La première étape, c'est d'ouvrir les sacs, puis en dedans de 20 minutes, le processus a permis de faire le tri de l'ensemble de la masse de déchets. Donc, les risques sont minimums. Ils ne sont pas inexistantes, mais ils sont minimums.

385 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

390 Merci, Messieurs.

Mme NATHALIE DRAPEAU (DM65)

395 **LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant madame Nathalie Drapeau, de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie. Madame Drapeau, à vous la parole.

400 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Bonsoir.

405 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonsoir, Madame Drapeau.

410 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Alors, bonsoir. Donc, la Régie des matières résiduelles de la Gaspésie a été créée en 99 par la MRC Rocher-Percé et la Ville de Gaspé. Nous assurons l'ensemble de la gestion de matières résiduelles sur le territoire et sommes propriétaires opérateurs de la majorité des infrastructures.

415 L'exercice de la présente commission est ambitieux, porteur d'espoir. La Régie souhaite, par ses réflexions et propositions, contribuer au regroupement des efforts pour innover et donner le coup de barre nécessaire à la réduction de notre empreinte et optimiser l'utilisation des ressources.

420 Alors, les points de vue et intérêts de la Régie seront partagés ce soir, ils sont multiples, je vais présenter quatre des cinq thèmes qui sont abordés dans notre mémoire, et huit des dix recommandations.

425 Le premier thème : la gouvernance, donc un leadership inclusif et proactif. Actuellement, l'approche d'encadrement et de planification de la GMR emprunte un circuit du sommet à la base. Nous constatons une approche en silo où chaque partie prenante réfléchit et constate avec son angle bien personnel, sans profiter de la mise en commun de la riche expérience que détient cette base.

430 Imaginer et créer un plan d'action plus en amont de l'élaboration de plans d'action ou de politiques, ou tout autre outil d'encadrement, forcerait une approche plus visionnaire de la GMR, rallierait les parties et éviterait de dédoubler les efforts, les initiatives, les investissements.

435 Un projet de société exige une vision supportée par les acteurs et coordonnée par une gouvernance bien arrimée au milieu.

Alors, notre première recommandation : que la gouvernance planifie des échanges ciblés et encadrés portant sur la vision et l'organisation de la GMR avec un horizon d'au moins 10 ans; qu'ils

impliquent les acteurs du milieu dans la réflexion en amont de l'élaboration du plan d'action, afin de conjuguer les efforts et engagements du milieu avec les objectifs visés par le plan d'action.

440

Notre deuxième thème : la vision, concilier la cohérence et l'audace. Une étape cruciale pour toutes les MRC du Québec est la production du PGMR, du plan de gestion de matières résiduelles.

445

Peut-on imaginer que, deux années avant les dates d'échéances des PGMR, que Recyc-Québec puisse proposer un partage organisé, voire même des recommandations d'un palmarès de mesures structurantes, audacieuses, porteuses, à l'ensemble des gestionnaires des PGMR. Cet échange obligatoire et encadré éviterait aussi de dédoubler les efforts de chaque entité responsable d'élaborer le PGMR et ainsi de s'inspirer des autres avec des résultats à l'appui.

450

Les données et indicateurs que nous acheminons aux entités décisionnelles ont un rôle prépondérant dans la définition des ratios de compensation ou de versement de redevances, qui sont des outils financiers très importants pour les organisations municipales.

455

La Régie a dénoncé à maintes reprises cette pratique de dédoublement qui fait perdre du temps, de l'énergie et de la crédibilité dans le processus, en plus d'ajouter de la confusion dans l'interprétation des données.

460

Alors, notre... oh, pardon, j'ai inversé des trucs. Alors, au niveau de la vision, recommandation numéro 2 : identifier les mesures les plus performantes et partager les constats avec les entités municipales qui doivent adopter et implanter des PGMR afin que celles-ci fassent les meilleurs choix d'actions et d'investissements, et que ce partage récurrent et obligatoire soit encadré par Recyc-Québec.

465

Il est temps d'aller au-delà des actions classiques, d'insuffler une vision en adéquation avec les constats du passé et les ambitions du futur, comme l'élimination du résidu ultime et l'optimisation de l'utilisation de nos ressources, pour ne nommer que ceux-là.

470

Le PGMR est un outil qui peut être porteur pour asseoir une vision plus responsable, mais la rétroaction est trop lente avec des rapports annuels diffusés par Recyc-Québec avec deux ans de décalage. La mécanique manque d'agilité et de flexibilité. Alors, quelles sont les mesures ayant été

mises en place qui ont donné les résultats les plus percutants sur la baisse des tonnages à l'enfouissement?

475 Les audiences ont permis de constater que la réduction à la source, le réemploi, l'obsolescence programmée, l'indice de réparabilité, les garanties prolongées sont quelques-unes des mesures souhaitées, espérées, voire qualifiées d'essentielles par la Régie et une majorité des participants pour juguler la génération de matières résiduelles. Notre organisation est prête à faire le saut avec des mesures novatrices et audacieuses, mais leur succès passe obligatoirement par l'engagement collectif et le leadership des décideurs.

480 Les entités de gouvernance l'ont écrit, les participants l'ont dit : il faut maintenant agir avec audace et cohérence.

485 Alors, notre recommandation numéro 3 : que les entités de gouvernance assurent un leadership fort qui soutienne la préservation des ressources en amont de la génération des matières résiduelles, comme la réduction à la source, le réemploi et autres mesures audacieuses.

490 Notre recommandation numéro 4 : que le ministère de l'Environnement, dans le but de réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer ou de faciliter leur valorisation, applique les conditions et les prohibitions jugées nécessaires à la fabrication des contenants, emballages ou imprimés.

495 Notre thème numéro 3 : la gestion des informations où la confusion mine la crédibilité. La Régie doit compléter et transmettre annuellement divers formulaires et portail, et ce, à la demande du Ministère et de Recyc-Québec.

Les questions ont rarement la même formulation, les informations recherchées n'incluent pas toujours les mêmes sources de données, et différents questionnaires peuvent aborder le même thème.

500 Les données et indicateurs que nous acheminons aux entités décisionnelles ont un rôle prépondérant dans la définition des ratios de compensation et de versement, tel que je l'ai dit précédemment.

505 Alors, la Régie a dénoncé à maintes reprises cette pratique de dédoublement, qui fait perdre du temps, de l'énergie et de la crédibilité dans le processus, en plus d'ajouter de la confusion dans l'interprétation des données.

510 Notre recommandation numéro 5 : que les entités de gouvernance instaurent un portail unique où l'ensemble des informations relatives à la gestion des matières résiduelles soient déposées et mises à jour annuellement. Que ce portail offre un accès public qui permette la consultation des données ventilées par municipalité, des indicateurs et ratios de références.

515 La confusion est aussi largement notoire en ce qui a trait à l'affichage et l'étiquetage que l'on retrouve sur les emballages, contenants et imprimés. L'affichage manque d'uniformité, de clarté, de précision, et par conséquent requiert beaucoup d'engagement du citoyen pour poser le bon geste. C'est sans parler des différents acteurs du milieu, de la collecte à la transformation, qui doivent eux aussi composer avec cette confusion. Les acteurs de la chaîne doivent avoir accès à des options de mise en valeur. Une matière sans solution, sans marché, est une matière qui n'a pas sa place et ne devrait pas être proposée au consommateur.

520 Les actions des entités de gouvernance doivent préconiser des interventions musclées et audacieuses, que ce soit par la législation ou l'encadrement de paramètre liés à l'affichage. L'actuel chantier de modernisation de la collecte sélective se prête bien à pousser l'exercice jusqu'à prioriser un système uniformisé ou harmonisé d'affichage et d'étiquetage.

525 Alors, notre recommandation numéro 6 : que le diagnostic quant à l'affichage et l'étiquetage soit complété par un organisme neutre et indépendant, et qu'une démarche d'harmonisation et de clarification soit initiée afin d'assurer une transmission claire du message et une participation efficace des parties prenantes.

530 Le thème des coûts n'est pas abordé actuellement ce soir, faute de temps, alors je me rends directement au thème de l'élimination : un mal nécessaire, mais qui mérite que l'on fasse mieux.

535 Avant de faire le procès de l'élimination, analysons quelques données. On constate notamment que le taux de génération par habitant de toutes matières confondues, qu'elles soient récupérées, compostées, valorisées ou enfouies, se maintient depuis 10 ans à environ 1 tonne par citoyen, chez nous.

540 Alors, dans la liste des incitatifs proposés ou évoqués ayant influencé la réduction à l'élimination, la redevance à l'enfouissement arrive en tête du peloton. Mais qu'en est-il de l'impact réel de cette redevance comme outil de réduction à l'élimination? Plusieurs questions ont été abordées, notamment sur son effet levier, sur les facteurs déterminants de son application, les effets pervers ou les points de bascule.

545 Est-ce qu'une modulation doit être envisagée en prenant en compte les tarifs déjà en vigueur? Il importe de s'assurer, dans un contexte où l'équité et la transparence sont garants d'une adhésion des usagers aux bonnes pratiques, que l'ajout d'une redevance supplémentaire n'aura pas un effet nocif ou indésirable.

550 La Régie a constaté les effets bénéfiques d'un coût élevé à l'élimination – certes, il est à 160 \$ la tonne chez nous – et celui-ci pèse lourd dans la balance des arguments qui encouragent les bonnes pratiques, mais nous désirons éviter tout vent contraire aux lourds efforts déjà consentis pour la réduction des tonnages dirigés à l'élimination.

555 Notre recommandation numéro 9 : que le Ministère procède à un exercice complet d'analyse des impacts et d'effets d'une augmentation de la redevance à l'élimination, en réalisant notamment le post mortem et en intégrant les questions et inquiétudes soulevées dans le cadre de la commission; que les constats de cet exercice soient diffusés et transmis aux parties prenantes.

560 En 2019, le tonnage à l'enfouissement était encore à 8,8 millions de tonnes, et la portion occupée par le matériel de recouvrement a augmenté de 20 % depuis 2015 et plus de 80 % depuis 2010.

565 Quel est le ratio acceptable de recouvrement journalier? Aucun gestionnaire de LET n'a le désir d'augmenter le ratio de matériel de recouvrement, considérant que ce dernier génère un coût et réduit la durée de vie du site.

570 Il y aurait lieu de questionner et valider les pratiques actuelles de chacun des gestionnaires, comme l'usage abusif de... qui peut entraîner, en fait peut-être même les diriger vers des pratiques soupçonnées d'enfouissement déguisé par catégorie de matériaux ou la nécessité de hiérarchiser la grille des matériaux à utiliser selon les réalités régionales.

575 Il est de la responsabilité d'un gestionnaire de LET de respecter le règlement, certes, mais il est du devoir du Ministère de revisiter les pratiques si celles-ci nuisent à l'atteinte des objectifs, notamment la réduction à l'élimination. Le *momentum* pour cet exercice est à saisir maintenant, considérant une éventuelle redevance à venir sur cette catégorie d'intrants.

580 Notre recommandation 10 : que le Ministère et Recyc-Québec procèdent à un diagnostic des pratiques actuelles liées au recouvrement dans les lieux d'élimination, et que ce diagnostic se traduise en recommandation et accompagnement modulés en fonction des sites, pour assurer l'adoption de pratiques optimales et responsables.

585 Conclusion : prendre la position de tête pour gagner la course. Donc, il y a encore 8,8 millions de tonnes éliminées en 2019, puis si nous ne renversons pas la vapeur, nous perdrons cette course menant vers l'élimination du résidu ultime.

La tenue de cette commission a su provoquer la réflexion, les échanges, des propositions de solutions. Certaines théories sont audacieuses, d'autres plus challengeantes.

590 Jusqu'à présent, dans le système actuel, nous avons adopté une approche plus individualiste. Mais le temps est venu de regrouper expertises, forces, outils, affronter le vent du changement.

Combattre nos adversaires que sont la surconsommation, la surproduction, la déresponsabilisation :

- 595
- Par une vision audacieuse nourrie par la base, les parties prenantes;
 - Par une gouvernance inclusive et proactive;
 - Par une gestion des données regroupée, complète, claire, fiable;
 - Par une diffusion d'un message simple, harmonisé et cohérent;
 - Par une implantation d'outils et de réglementation crédibles et dont la performance est démontrée;
 - 600 - Par une démarche regroupée et inclusive dans l'échange d'informations.

605 La Régie de traitement de matières résiduelles de la Gaspésie a retenu bon nombre d'idées, de commentaires, de pistes de solution et surtout la motivation de participer à cette nouvelle ère qui s'inspirera des travaux de la commission.

En terminant, nous souhaitons remercier la commission et son équipe pour l'écoute, la patience, la justesse des questions, et particulièrement pour avoir réalisé ce mandat avec une vision large et une formule dynamique ayant favorisé des échanges riches et instructifs. Merci.

610 **LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, Madame Drapeau. Si vous permettez, j'aimerais revenir à votre première recommandation. En fait, je vous cite : « Que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et Recyc-Québec planifient des échanges ciblés et encadrés portant sur la vision et l'organisation de la GMR [...] ».

J'ai trouvé ça intéressant, et je me demandais : dans votre conception de la gouvernance, qui devrait avoir en premier cette vision, dicter la ligne de conduite, la stratégie de planification? Est-ce que ce serait toujours à partager entre le Ministère et Recyc-Québec? Si oui, de quelle façon se ferait le partage? Donc, dans la concrétisation de votre recommandation, comment vous voyez les deux entités?

620 **Mme NATHALIE DRAPEAU :**

Je pense que les deux entités doivent être impliquées, je pense qu'il doit y avoir un arrimage plus fusionnel. C'est-à-dire que le Ministère sorte de sa boîte de... la conception d'avoir, bon, l'alignement, en fait, qui est plus les règlements, les lois, et peut-être descendre un petit peu plus vers le plancher, donc...

Et de son côté, Recyc-Québec qui est habituée d'être le bras réalisateur, si vous voulez, le bras qui réalise, en fait, ou qui implante, qui fait... qui déploie les actions qui découlent des règlements ou des plans d'action qui sont édictés ou qui sont produits par le Ministère. Il faut que Recyc-Québec, à ce moment-là, puisse transmettre de façon peut-être un petit peu plus réaliste ou musclée la réalité terrain auprès du Ministère.

635 Donc, on a constaté parfois qu'il y avait un décalage entre cette compréhension-là, peut-être avec raison aussi, dans le sens où on ne peut pas demander à des gens qui travaillent à l'élaboration de principes, de concepts, de plans, d'être toujours arrimés avec les réalités terrain,

640 d'où la proposition de travailler beaucoup plus en amont, en échangeant avec la base dont nous faisons partie.

645 Le chantier de modernisation actuellement sur la collecte sélective est peut-être un exercice qui pourrait s'approcher de ça, mais au lieu de suivre l'élaboration du projet de loi et du projet de règlement, les échanges devraient avoir lieu en amont de ces travaux-là au Ministère, pour que ces règlements-là et ces lois soient plus en adéquation avec la réalité terrain puis les réelles exigences d'une gestion de matières résiduelles efficace.

LE PRÉSIDENT :

650 Merci, Madame Drapeau. Ça va, Monsieur Renaud, ou...? C'est comme vous voulez, là.

LE COMMISSAIRE :

655 J'aurais juste un petit point par rapport à... vous nous dites – et là encore, on vous cite – qu'aucun gestionnaire de LET ne désire augmenter le ratio de matériel de recouvrement, puis dans la même phrase vous nous dites que les ratios de matériel de recouvrement ont augmenté de 80 % depuis 2010.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

660 Hum, hum.

LE COMMISSAIRE :

665 Que si personne n'a intérêt puis que ça a augmenté de 80 %, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Qu'est-ce que...

Mme NATHALIE DRAPEAU :

670 Et moi non plus!

LE COMMISSAIRE :

675 Comment... ah, bon. Je voulais vous demander comment vous expliquez ça, mais si vous ne comprenez pas non plus, ça ne m'aidera pas.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

680 Bien, en fait, c'est en décortiquant les données des tableaux, et j'ai mis les références dans le mémoire, j'ai indiqué les références, mais effectivement, et ça a été questionné à plusieurs reprises pendant les travaux de commission, qu'il y ait des ratios de recouvrement qui dépassent les 30 %... c'est d'essayer de comprendre.

685 Et c'est pour ça que notre recommandation, à cet effet-là, c'est de demander au Ministère peut-être de questionner : quelle est la pertinence de recourir à des ratios de recouvrement qui dépassent les 30, 35 ou 40 %?

690 Alors, moi, je ne le comprends pas, comme gestionnaire, comme propriétaire d'un lieu d'enfouissement technique, mais il y a peut-être des éléments qui nous échappent, mais qui ne transparaissent pas dans les données ou les informations que j'ai consultées, qui étaient sur le portail du BAPE. Alors, mais ça fait partie des données qu'on a vues dans les tableaux qui ont été soumis.

695 **LE COMMISSAIRE :**

 Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

700 Merci, Madame Drapeau.

Mme NATHALIE DRAPEAU :

705 Merci.

M. DOMINIC BOUFFARD (DM68)

LE PRÉSIDENT :

710

J'invite monsieur Dominic Bouffard à venir présenter son mémoire. Merci. Monsieur Bouffard, à vous la parole.

M. DOMINIC BOUFFARD :

715

Oui, bonsoir, Messieurs Zayed et Renaud, merci de nous donner du temps pour parler de nos problématiques régionales. Je veux me présenter tout d'abord : je suis le président du Groupe Bouffard. Le Groupe Bouffard, on est spécialisé dans la gestion de matières résiduelles dans l'Est-du-Québec, on couvre le Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et la Côte-Nord. On est une équipe de 170
720 travailleurs à être motivés pour justement l'environnement, puis on fait affaire avec plus d'une centaine de municipalités puis on a dans le fond un centre de tri de matières recyclables et un centre de tri de CRD.

725

Je veux vous entretenir aujourd'hui au sujet des résidus qu'on pourrait éviter d'envoyer à l'enfouissement, en fait. Le but : si on a comme but de réduire justement l'enfouissement des quantités de matériel enfoui, bien, on devrait valoriser au lieu d'enfouir des matières qui sont valorisables, donc ce que je... on ne devrait pas plus les envoyer en matériel de recouvrement.

730

Donc, ce qu'on suggère, c'est qu'il y ait une obligation de passer par un centre de tri accrédité tous les matériaux CRD. Au lieu d'être envoyés à l'enfouissement, que ça passe par un centre de tri accrédité, puis que les centres de tri vont faire le travail, puis qu'il y ait aussi une traçabilité au sujet des matières CRD. Ça, c'est notre première recommandation : donc, de passer par un centre de tri accrédité des matières CRD.

735

Je voulais vous amener aussi sur le béton concassé et des bardeaux d'asphalte. Le bardeau, actuellement, est transporté de Matane à Joliette pour être valorisé. On considère que ça n'a pas de bon sens. Puis aussi, le béton concassé, actuellement, quand on fait une mise à jour de CA, il faut, au niveau de nos opérations, il faut que le béton concassé soit valorisé dans un projet bien distinct.

740

745 Des solutions qu'on... on n'aime pas ça, ça nous bloque dans nos opérations. La solution, c'est qu'on privilégie, on voudrait privilégier dans le fond l'utilisation de matières granulaires recyclées dans des fondations de construction de bâtiments, dans les infrastructures de transport, dans la fabrication de béton aussi, puis on voudrait avoir la possibilité de revendre le produit concassé pour tout genre d'utilisation. S'il y a des tests à faire, on est prêt à les faire, mais ça, ce serait une solution pour faciliter vraiment l'utilisation de concassé et granulats recyclés.

750 Puis au sujet des bardeaux d'asphalte, bien, ça devrait aussi être incorporé dans les nouveaux enrobés bitumineux. Il devrait y avoir un pourcentage de ces produits-là qui devrait être déterminé par certains experts. Je ne suis pas un expert là-dedans, mais dans le fond, ce qu'on voudrait, c'est que ce soit plus facile au niveau de la valorisation de ces produits-là, puis on sait que chaque région a son usine d'enrobés bitumineux puis ça devrait être un réflexe d'envoyer ce matériel-là au niveau des usines d'enrobés bitumineux.

755 Puis il faudrait qu'il y ait un allègement au niveau des réglementations. Mais pour un allègement, il devrait aussi y avoir un changement de la définition de matière résiduelle pour favoriser les produits qui ont une valeur de valorisation ou qui ont une valeur importante dans une économie circulaire. Puis ça, bien, je vous invite à prendre connaissance du mémoire du 3R MCDQ qui offre une belle alternative au sujet du changement de définition de matières résiduelles.

760 Je voudrais vous amener au sujet aussi de la redevance. Actuellement, des redevances à l'enfouissement, il y en a une partie qui est redistribuée aux villes, puis les villes ou les régies peuvent s'acheter des camions de pompier, peuvent faire toutes sortes de choses avec cet argent-là.

765 Puis nous autres, ce qu'on voudrait, c'est qu'on voudrait une solution pour aider notre industrie puis on trouve que ce serait une solution qu'une partie de cet argent-là soit retournée dans l'industrie, que ce soit du générateur pour aider à valoriser des matières, pour diminuer la génération de matières, justement, et puis que ça pourrait aller aussi dans des centres de tri pour aider à mieux trier le produit jusqu'à... tout faire la chaîne de valeur jusque, dans le fond, aux conditionneurs puis aux preneurs de ce type de matière là. Donc, pour favoriser les marchés au niveau du CRD.

770 Je voudrais aussi vous amener, point 4, vous amener au sujet des appels d'offres publics. Actuellement, notre système est fait que les appels d'offres publics sont basés sur le plus bas

775 soumissionnaire. Ça incite certains joueurs à tourner des coins ronds puis à opter pour des solutions
qui sont moins coûteuses, mais qui sont moins bonnes pour l'environnement. Puis ça incite aussi
certains entrepreneurs à faire des accumulations de résidus non triés parce qu'ils n'ont pas vraiment
de débouchés ou il y a des choses qui pourraient avoir des débouchés, mais ça coûte plus cher,
bien mieux de garder dans leur cour.

780
Donc, on voudrait qu'il y ait plus de facilité, justement, puis qu'il y ait des devis pondérés qui
nous aideraient à valoriser puis à... ce n'est pas toujours le dernier prix qui compte. Des fois, tu
paies un petit peu plus cher, mais t'es capable de valoriser ta matière.

785
Puis je voudrais aussi vous amener sur le sujet du traitement des matières recyclables.
Actuellement, on a une problématique, c'est que les entreprises privées font face à une concurrence
déloyale au niveau des OBNL, des organismes sans but lucratif, qui ont accès à des aides que le
privé n'a pas. Ça, dans le fond... puis ils ont accès aussi à du gré à gré.

790
Donc, j'aimerais ça, moi, qu'il y ait justement une égalité à ce niveau-là puis que, quand on a
des appels d'offres avec... contre, ou contre des OBNL, bien, qu'il y ait une partie de l'argent qu'ils
ont eu dans le système par leur réseau, ces choses-là, que ce soit reflété les vrais coûts dans les
appels d'offres, parce que ces organismes-là sont capables de soumissionner plus bas que nous
parce qu'ils ont des aides qui sont particulières.

795
Ça fait qu'au moins que ce serait reflété, les vrais coûts, dans les appels d'offres, puis qu'il y
ait, dans le fond, un système, un mécanisme pour qu'on ait l'heure juste, tout le monde, au sujet
des matières, du traitement des matières recyclables, au niveau des OBNL et des privés.

800
J'aimerais vous amener à un cinquième sujet, au sujet du carburant alternatif. Ça devrait être
privilegié, du carburant alternatif, d'être utilisé pour compenser, pour aider... dans le fond, le
carburant alternatif devrait être favorisé dans l'industrie qui génère de la haute consommation
énergétique. Puis ça devrait être une obligation, qu'une industrie veut s'implanter, bien, qu'ils
fassent du carburant alternatif, qu'ils utilisent du carburant alternatif plutôt que d'utiliser tout autre
805 résidu pétrolier quelconque.

J'aimerais vous amener au sujet numéro 6. C'est que j'aimerais qu'on parle de la
sensibilisation citoyenne. Je considère, à l'heure actuelle, qu'il y a un gros manque de campagne.

810 Il y a un gros manque au niveau de la sensibilisation du citoyen pour savoir qu'est-ce qui est valorisable, qu'est-ce qui est recyclable.

815 Il y a beaucoup de choses qu'on fait dans l'industrie que le citoyen n'est pas au courant. Puis ce qu'on devrait, nos gouvernements devraient mettre beaucoup plus d'emphase au sujet de la sensibilisation pour aider des consommateurs à faire les bons choix, aller vers des choses qui se recyclent plutôt que d'acheter des produits qui ne se recyclent pas. Donc, ce serait une chose qu'on apprécierait.

820 Puis j'ai parlé tout à l'heure de la traçabilité, bien, la traçabilité, c'est quelque chose qui nous aiderait, vraiment, l'industrie, à avoir les bons créneaux. Mais pour ça, il faut qu'il y ait un mécanisme en place, et je vous le dis, je ne suis pas le spécialiste des mécanismes, mais on devrait avoir une traçabilité au niveau de tous les matériaux, que ce soit les CRD, les matières recyclables, pour savoir, oui, ils sont envoyés où, ils sont récupérés comment, puis par qui, puis ils sont valorisés comment, et où ça va.

825 Ça fait le tour. Merci.

LE PRÉSIDENT :

830 Merci à vous. Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

835 Oui, bien, je vous remercie beaucoup, Monsieur Bouffard. C'est, encore une fois, un mémoire intéressant, beaucoup de points, vous avez traité beaucoup de choses.

840 Je vais revenir sur le gypse puis le bardeau d'asphalte qui semblent être... vous semblez, ce que je comprends de votre mémoire, c'est que c'est essentiellement un problème de réglementation; est-ce que c'est juste un problème de réglementation, le gypse puis le bardeau d'asphalte? Est-ce qu'une REP aiderait ou changerait les choses?

M. DOMINIC BOUFFARD :

845 Au niveau du gypse et du bardeau, oui, une REP pourrait changer les choses. Mais il faut comprendre qu'une REP ne règlera pas tout. Puis il faut comprendre que, dans notre domaine, c'est différent un petit peu des matières recyclables, parce que les matières recyclables qui sont générées, elles sont générées pour les... puis la fin de vie dans les prochains mois.

850 Une REP au niveau du CRD, dans certaines situations, ça peut être un petit peu compliqué. Quand on défait un bâtiment qui a 40, 50, 60 ans, bien, il n'y a pas eu d'argent au niveau de la REP, c'est qui qui prend la responsabilité de, puis bon.

855 C'est sûr qu'au niveau... moi, je pense qu'au niveau du bardeau d'asphalte, c'est très facile à régler : c'est qu'on nous donne l'autorisation d'envoyer ça dans les enrobés bitumineux puis qu'on exige ou qu'on demande au ministère des Transports qu'ils exigent un pourcentage de produits recyclés, de bardeaux recyclés ou d'agrégats recyclés dans leur mélange. Bon. Ça, on vient de régler une partie du bardeau d'asphalte.

860 Au niveau du gypse, il y a des créneaux qui pourraient être faits plus localement, comme de l'épandage en milieu agricole, ces choses-là. Ce serait... s'il y avait un allègement, ce serait plus facile. C'est sûr que si, le produit, il faut qu'il se rende au Lac-Saint-Jean ou à Montréal, qu'en ce qui nous concerne, on est trop loin, nous, des produits, ça va être moins coûteux de l'envoyer à l'enfouissement. Ce n'est pas drôle, mais c'est ça.

865 Parce que notre compétition, nous, dans notre système, c'est l'enfouissement. Ça fait que si on est pris avec un carcan réglementaire puis avec des gros frais pour aller porter, bien, peut-être qu'on va aller vers le plus facile, comme je disais tout à l'heure.

870 Mais ce n'est pas ça qu'on veut. On veut valoriser plus, mais on voudrait avoir plus de facilité pour, exemple, de l'épandage agricole, pour d'autres projets qui pourraient venir. C'est sûr que ça aiderait. Mais une REP pourrait aider aussi très fortement.

LE COMMISSAIRE :

875 Les matériaux qui sont les plus difficiles au niveau des débouchés, dans le cas des... un centre de tri CRD, avec quels matériaux vous avez le plus de problèmes au niveau des débouchés?

M. DOMINIC BOUFFARD :

880 Le plus de problèmes, c'est vraiment le bardeau, le gypse. Le bois, ça ne va pas si mal quand on peut trouver des débouchés proches. Comme, exemple, on peut en envoyer chez Tafisa, mais avec des retours de transport, il y a moyen de faire des choses. Nous, le bois, on l'envoie chez Uniboard, à l'heure actuelle. Il y a des possibilités, mais les plus compliqués, c'est vraiment le gypse et le bardeau d'asphalte. Ça, c'est clair.

885 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

890 Merci, Monsieur Bouffard.

895 **Mme VÉRONIQUE ST-ONGE (DM70)**

LE PRÉSIDENT :

900 J'appelle maintenant madame Véronique St-Onge, de l'Administration régionale Kativik.

Mme VÉRONIQUE ST-ONGE :

Oui, bonsoir.

905 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame.

910 **Mme VÉRONIQUE ST-ONGE :**

Oui, bonsoir. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

915 Très, très bien, oui, merci.

Mme VÉRONIQUE ST-ONGE :

920 D'accord. Donc, l'Administration régionale Kativik a comme mandat, entre autres, le développement d'infrastructures municipales, comme la construction et le maintien des installations de gestion des matières résiduelles. En parallèle, elle s'occupe aussi de planifier la gestion des matières résiduelles sur son territoire, puis elle fournit aussi de l'assistance technique aux 14 villages nordiques du Nunavik, dans ses pratiques de gestion des matières résiduelles au quotidien.

925 À travers ce mandat-là, l'ARK est donc impliquée directement dans la gestion des matières résiduelles puis elle doit travailler de concert avec évidemment les 14 villages nordiques et aussi les différents paliers du gouvernement.

930 Tout récemment, l'ARK a publié son nouveau projet de Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik 2021-2027, qui présente sa vision, sa planification pour les sept prochaines années. Elle exprime ainsi sa volonté de réfléchir aux façons possibles de travailler activement à valoriser davantage de matières et à modifier les méthodes d'élimination.

935 Toutefois, il faut savoir que cette volonté-là de l'ARK d'aller de l'avant ne pourra pas mener à des actions concrètes sans la collaboration de l'ensemble des intervenants du territoire, notamment évidemment les villages nordiques, mais aussi les institutions publiques présentes au Nunavik et le gouvernement du Québec.

940 L'ARK souhaite donc, à travers le mémoire qu'elle présente au BAPE, démontrer autant l'urgence d'améliorer la situation actuelle pour réduire l'écart qui la sépare du reste du Québec en termes de quantités de déchets éliminées, aussi de réglementation, que de son intérêt à être un acteur clé de cette démarche.

945 Il existe déjà plusieurs études qui ont été menées autant par l'ARK que par le ministère de l'Environnement pour dresser un portrait de la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Son souhait est donc maintenant de passer à l'action par des projets concrets.

950 Il faut savoir tout d'abord qu'au Nunavik, près de 100 % des déchets sont éliminés dans des lieux d'élimination – les lieux d'élimination en milieu nordique. Il y a très peu d'activités de récupération sur le territoire, notamment à cause des coûts élevés qu'elles impliquent et aussi du faible nombre de programmes et autres mécanismes qui permettent la récupération pour lesquels le Nunavik est admissible.

955 En vertu du règlement, le REIMR, les matières résiduelles combustibles qui sont envoyées dans les sites doivent faire l'objet d'un brûlage à ciel ouvert. Ainsi, tous les déchets combustibles du secteur résidentiel, mais aussi du secteur SCI, il y a une partie des déchets, des résidus de CRD, sont brûlés régulièrement à ciel ouvert.

960 La plupart des sites d'élimination prévoient des aires distinctes pour l'entreposage des résidus non combustibles, comme le métal. Bien que le REIMR interdise l'élimination des véhicules hors d'usage, l'ensemble des résidus non combustibles sont entreposés dans cette section-là de façon permanente, dû à l'absence de services de récupération.

965 À l'heure où on se parle, la plupart des sites ont soit atteint leur durée de vie utile ou nécessitent des travaux majeurs de réfection ou d'agrandissement. Dans tous les cas, une solution de rechange à l'élimination aurait certainement un impact significatif sur la pérennité de ces sites d'élimination actuels ou à venir, en réduisant les volumes disposés ainsi que l'espace requis pour le faire.

970 Bon, ensuite, bien qu'il soit obligatoire, selon la réglementation municipale, locale, de disposer des matières dangereuses dans un lieu de traitement autorisé, certains ont quand même

recours à l'élimination puisqu'il existe un seul centre de traitement, là, au Nunavik, qui est situé à Kuujjuaq et qui ne récupère que certaines matières.

975 Il n'y a aussi que six communautés qui bénéficient d'un point de dépôt pour les produits qui sont actuellement sous responsabilité élargie des producteurs, les cinq premières catégories de produits. Il y a d'autres matières dangereuses pour lesquelles il n'y a pas de programme en ce moment, qui sont gérées par l'élimination aussi, comme les bonbonnes de propane et les mousses isolantes, tu sais, les bonbonnes de mousse isolante, et qui sont susceptibles d'exploser sous la
980 chaleur de la combustion, ce qui est le cas régulièrement.

Il existe un seul site de traitement des sols contaminés au Nunavik, encore une fois, là, à Kuujjuaq, et donc il est fréquent que des sols contaminés soient également éliminés dans les LEMN.

985 Il y a ces sites-là qu'on retrouve dans les 14 villages nordiques, mais il y en a aussi d'autres à l'extérieur des villages. Des sites de dépôt illégaux de matières résiduelles abandonnées soit par des compagnies d'exploration minière, des pourvoyeurs, mais aussi d'anciennes activités militaires qu'on retrouve un peu partout sur le territoire.

990 Ces sites comprennent de grandes quantités de résidus dangereux et de véhicules qui comprennent des matières dangereuses aussi. Il y a des hydrocarbures, des bonbonnes de propane, des résidus miniers, du métal, etc. Ces endroits peuvent être nuisibles pour les habitants qui fréquentent le territoire, mais aussi pour l'environnement.

995 L'ARK aimerait que ces sites-là, orphelins, soient pris en compte dans les travaux de la commission et que des solutions soient proposées pour y remédier de façon permanente et qu'on évite d'en créer de nouveaux dans le futur.

1000 Je vous ai parlé au début que l'ARK a révisé son plan de gestion des matières résiduelles, qui a d'ailleurs fait l'objet de consultations publiques régionales l'automne dernier. Parmi les commentaires émis par la population, un grand nombre portaient sur le brûlage à ciel ouvert. En fait, plus de la moitié des participants souhaitent que ce mode de gestion cesse très rapidement.

1005 Plusieurs ont émis leurs craintes par rapport à la santé, leur santé et l'environnement. Les Nunavimmiuts, les habitants du Nunavik sont conscients que la gestion des déchets est très

différente du Québec méridional et ils se sentent lésés par cette distinction permise par le gouvernement du Québec.

1010 Parmi les solutions à l'élimination des déchets, bien, on trouve évidemment la récupération de certaines matières pouvant être recyclées, comme par exemple le métal, et leur transport vers des sites de recyclage situés plus au sud du Québec. Les seuls moyens de transport disponibles pour les matières résiduelles générées au Nunavik, c'est l'avion et le bateau.

1015 Ces types de transport représentent des coûts importants, je vous en ai déjà parlé, et encore plus importants quand on parle de matières dangereuses. Le ministère de l'Environnement et Recyc-Québec ont affirmé, lors de la première partie des audiences publiques du BAPE, que les impacts du transport sont non significatifs sur le cycle de vie des matières s'il permet de recycler les matières plutôt que de les éliminer.

1020 Dans ce contexte, il serait intéressant de valider si le transport des matières résiduelles valorisables du Nunavik par bateau est plus avantageux sur le plan environnemental et de la santé que leur brûlage à ciel ouvert. Il est important pour l'ARK et de même que pour les villages nordiques que le critère économique ne soit pas le seul facteur déterminant.

1025 Considérant tout ça, vous comprenez évidemment que la notion de résidus ultimes comprend forcément des matières pour lesquelles il existe déjà des mécanismes de récupération et de recyclage dans le Québec méridional. Le coût de transport est un frein majeur au développement de ces services au nord, en plus d'occasionner évidemment des frais d'opération élevés.

1030 Si le gouvernement du Québec souhaite supporter le développement des filières de récupération afin que la population contribue à la cible de réduction de l'élimination au Québec, pour le respect de l'environnement, il doit investir massivement pour financer l'opérationnalisation de nouvelles mesures, de nouveaux services et de nouveaux programmes. Les ressources actuelles des villages nordiques sont carrément insuffisantes pour y parvenir.

1035 Entre autres mesures qui pourraient être mises en place, ce serait, par exemple :

- D'implanter un système de récupération du métal résiduel sur une base régulière;

- 1040
- D'implanter un système de récupération des résidus dangereux, par exemple à travers le développement d'un réseau d'écocentres dans toutes les communautés pour faciliter le tri à la source des matières, notamment des matières dangereuses;
 - De resserrer les modes de gestion des institutions publiques présentes au Nunavik, afin qu'elles prennent en charge la fin de vie de toutes leurs matières dangereuses et, en fait, de tous leurs déchets qui sont non assimilables aux déchets domestiques, ce qui n'est pas le cas actuellement;
 - De trouver des solutions à l'abondance des résidus de construction qui encombrant les sites d'enfouissement, en modifiant les pratiques de gestion des entreprises de construction, par exemple pour les résidus dangereux et les résidus qui ne doivent pas être brûlés à ciel ouvert, comme par exemple, les bardeaux d'asphalte.
- 1045
- 1050

L'incinération, comme solution de rechange au brûlage à ciel ouvert, a été soulevée par plusieurs acteurs lors des consultations publiques de l'automne dernier. Il est important toutefois de noter qu'il s'agit d'un mode gestion coûteux à l'achat et à l'opération, et complexe d'opération également.

1055

De plus, la réglementation actuelle du Québec oblige l'utilisation de technologies utilisant de très grandes quantités de diesel pour optimiser la combustion et réduire les émissions atmosphériques. Des modifications réglementaires permettraient d'utiliser des technologies un peu moins efficaces sur le plan de la combustion, mais plus économes en carburant – qui, je le souligne, doit être acheminé aussi par bateau au nord – et qui permettraient tout de même une amélioration face à la situation actuelle.

1060

La technologie d'incinération, si ce mode de gestion devait être retenu, doit être choisie avec soin et adaptée au contexte régional afin d'en assurer le succès. L'ARK est ouverte à l'idée d'explorer cette possibilité. Elle a d'ailleurs indiqué dans son projet de PGMR une de ces mesures, qui est d'explorer des solutions de remplacement au brûlage à ciel ouvert.

1065

En conclusion, l'ARK a affirmé sa volonté d'être proactive en gestion des matières résiduelles en révisant son PGMR l'année dernière. L'ARK souhaite que l'exercice de ce BAPE générique permette de soulever l'intérêt nécessaire à un réel travail collaboratif avec tous les intervenants qui ont été mentionnés ce soir, ainsi que la disponibilité du budget au niveau municipal et régional qui sera nécessaire pour l'amélioration des services de gestion des matières résiduelles. Voilà.

1070

LE PRÉSIDENT :

1075 Merci beaucoup, Madame St-Onge. Effectivement, vous avez mis le doigt sur un problème, que vous aviez aussi souligné lors des rencontres précédentes, qui touche le mode de gestion des matières résiduelles combustibles, à savoir le brûlage.

1080 Vous avez évoqué la possibilité, que vous êtes ouverts à l'idée d'explorer et d'étudier la possibilité qu'il puisse y avoir une incinération, avec bien sûr... sous certaines conditions; mais outre l'incinération, quelles sont les options auxquelles vous avez pensé pour les matières résiduelles combustibles qui sont actuellement brûlées?

Mme VÉRONIQUE ST-ONGE :

1085 Comme je vous l'ai souligné l'autre fois, je crois qu'il n'y aura pas une seule approche qui va s'appliquer à toutes les communautés, étant donné que ce sont des communautés de différentes tailles.

1090 Peut-être que l'incinération pourra être une approche pour certaines communautés, peut-être les plus peuplées, mais pour d'autres, ce sera peut-être d'améliorer le tri afin de retirer davantage de matières du cycle, du flux de matières résiduelles.

1095 On mentionne d'ailleurs dans le mémoire, je n'ai pas eu le temps d'en parler, mais de la mise en place de systèmes de collecte sélective, la consigne élargie, les produits sous REP, dont la liste va s'allonger avec le temps, donc d'augmenter le détournement des matières résiduelles afin qu'il en reste le moins possible à éliminer et qu'on puisse à ce moment-là avoir suffisamment de matériel de recouvrement pour recouvrir.

1100 Ça, ça pourrait être une des options qui sera étudiée. Parce que, comme je l'ai mentionné, l'incinération, c'est sûr que c'est intéressant, mais c'est complexe et ça demande, en fonction de la réglementation sur la qualité de l'atmosphère actuelle, des quantités astronomiques de carburant, de diesel, pour alimenter le flux des déchets et s'assurer qu'on respecte des émissions atmosphériques.

1105

LE PRÉSIDENT :

1110 Évidemment, je ne veux pas empiéter sur les échanges que nous aurons lors des consultations que nous aurons avec vous, mais je vais quand même céder la parole à mon collègue, monsieur Renaud.

LE COMMISSAIRE :

1115 Oui, je vous remercie beaucoup, Madame St-Onge. Vous avez parlé, dans votre mémoire, de la question de la collecte sélective. Un des problèmes que vous identifiez, c'est qu'actuellement vous n'êtes compensés qu'à 70 % pour les coûts de collecte sélective.

1120 Est-ce qu'avec le projet de modernisation de la consigne et de la collecte sélective, ça va corriger ça? Est-ce qu'à ce moment-là la collecte sélective va devenir plus intéressante, parce que les coûts vont être entièrement pris en charge par l'organisme de gestion de l'OGD qui générerait ce système-là?

Mme VÉRONIQUE ST-ONGE :

1125 Bien, écoutez, c'est ce qu'on souhaite. C'est la raison pour laquelle l'ARK a déposé un mémoire dans le cadre des consultations pour le projet de loi 65 l'automne dernier, mais on attend évidemment les projets de règlement pour voir comment ça va s'appliquer plus concrètement avec ces règlements.

1130 Mais selon la théorie, la base théorique qu'on nous a présentée, si 100 % des coûts sont pris en charge par l'industrie, bien, on souhaite évidemment que ça favorise l'implantation de ce système de récupération là au Nunavik qui n'a pas les moyens de payer, ne serait-ce que 30 % des frais de collecte, de conditionnement de tri de ces matières-là.

1135 **LE COMMISSAIRE :**

1140 Un dernier point : au niveau du métal, est-ce qu'il y a eu des analyses économiques de faites? Bon, on dit que ça coûte cher, le transport coûte cher, la matière, le métal, le prix du métal ne permet pas de compenser ces coûts-là.

Je comprends que ça ne peut pas être rentable, mais est-ce qu'il y a eu une analyse économique de faite, comment ça pourrait fonctionner un système où on récupérerait régulièrement le métal dans les villages pour le réacheminer vers des centres de recyclage au sud? Est-ce qu'il y a eu une analyse chiffrée, documentée, de ces éléments-là?

1145

Mme VÉRONIQUE ST-ONGE :

Bien, il y a eu une étude de faisabilité qui a été réalisée pour implanter la récupération du métal dans deux, trois, quatre premières communautés, pour l'expérimenter aussi, parce que c'est difficile d'évaluer tous les coûts que ça va représenter, il y aura certainement énormément d'imprévus dans un tel projet.

1150

Mais oui, cet exercice-là a été fait et, comme je l'ai mentionné, ce ne sera pas... ce ne sera jamais possible de rentabiliser cette activité-là s'il n'y a pas de support qui est fait de la part du gouvernement du Québec, de Recyc-Québec pour s'assurer.

1155

Il y a déjà un projet qui est en cours, justement avec le support du ministère de l'Environnement, pour réaliser une première expérience dans un premier village, qui devrait débiter sous peu, d'ailleurs. Donc, on va vraiment avoir plus d'informations suite à ce projet-là pour voir quels sont les coûts réels à la tonne, par exemple, ou par village, ou comment on fait pour opérationnaliser tout ça. Ça va plus nous éclairer.

1160

Mais ce qui est certain, c'est qu'au final de tout ça, on sait que ce n'est pas rentable et qu'il va falloir toujours qu'il y ait un certain support. Si on améliore le tri à la source par l'implantation d'un réseau d'écocentres, par exemple, dans toutes les communautés, ce sera plus facile de le refaire par la suite.

1165

Mais en ce moment, il y a un passif métallique des années 50 qui est très, très important, et il y a beaucoup d'industries là-dedans, il y a beaucoup de... il y a même du métal qui vient de ministères, d'Hydro-Québec, bref, il y a beaucoup d'institutions là-dedans qui ont aussi une responsabilité dans l'accumulation de ce métal, de ce passif métallique là. C'est la raison pour laquelle l'ARK demande du support pour au moins aider à faire un premier grand nettoyage. Je pense que, par la suite, ce sera beaucoup plus facile.

1170

1175 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame St-Onge.

Mme VÉRONIQUE ST-ONGE :

1185 Merci.

M. LOUIS-GABRIEL RACICOT (DM182)

1190 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Louis-Gabriel Racicot.

1195 **M. LOUIS-GABRIEL RACICOT :**

Oui, bonsoir, Monsieur Zayed.

1200 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonsoir.

M. LOUIS-GABRIEL RACICOT :

1205 Alors, écoutez, j'ai transmis un mémoire très bref sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. La réflexion sur le développement des projets d'usines de traitement et de récupération d'énergie des résidus ultimes intégrée à un complexe agro-industriel de serres abritées pour la culture maraîchère.

Alors, les bénéfices directs qui en résulteraient, ce seraient :

1210

- Une profitabilité;
- Une création d'emplois permanents;
- La récupération d'énergie autrement perdue;
- Le recyclage des déchets urbains solides;
- Un précédent novateur pour la protection de l'environnement et le secteur agricole.

1215

D'autre part, les bénéfices indirects, c'est :

1220

- L'amélioration de l'environnement;
- Un équilibre graduel des paiements des importations des matières, c'est-à-dire des légumes, ainsi de suite;
- Une diminution des taxes municipales;
- Un projet majeur d'intérêt pour les secteurs commercial et agricole;
- Le développement d'une industrie compétitive, complémentaire aux biens et services;
- Un investissement potentiel de plusieurs centaines de millions;
- La création de nombreux emplois;
- Le développement d'une technologie d'appoint, qui servirait à exporter ces systèmes-là à l'extérieur.

1225

1230

D'autre part, pour le déploiement et l'implantation des usines de traitement de rebus municipaux, moi, je vois que la société Énergir est responsable de la distribution des ressources gazières au Québec. Étant donné que la conceptualisation et la réalisation pour extraire les ressources énergétiques des usines de traitement de rebus municipaux (DRDF), il est normal que Énergir en soit propriétaire et exploitante, ce qui permettrait aux municipalités d'avoir un meilleur taux de facturation sur la disposition de leurs rebus.

1235

1240

En ce qui concerne le coût des transports et de la disposition, les municipalités auraient un intérêt d'être propriétaires des camions, permettant ainsi d'épargner les profits et frais de gestion des sociétés de transport outre-frontière et de créer ainsi des emplois bien rémunérés et d'encourager la fabrication de camions au Québec et aussi d'usines de traitement avant-gardiste.

1245 Alors, c'est ce que j'aimerais discuter avec vous, et puis ça mènerait à une nouvelle approche qui pourrait s'inspirer de la SQAW, qui a construit toutes les usines d'épuration avec des normes qui ont été suivies et puis que ça a donné de très bons résultats. Maintenant, dans la disposition des résidus, il n'y a pas grand recherches qui ont été faites depuis nombre d'années.

1250 J'ai pour ma part développé un projet en 1985 – ça remonte – et qui consistait à récupérer l'énergie à une usine de traitement très avant-gardiste, inspirée du modèle d'un Suédois, et puis qui produisait de la vapeur qui était utilisée sur des serres pour la production de légumes.

1255 Alors, c'était un projet qui avait été établi pour une ville de la Rive-Sud, mais ce projet-là devait desservir 130 000 habitants... habitations, excusez-moi. Maintenant, le financement était garanti et obtenu et puis, malheureusement, ça a été impossible de rapprocher des municipalités pour embarquer dans ce projet qui était très profitable.

1260 Alors, on est en pleine pandémie, *icitte*, on entre dans la pandémie *the last chance*, le réchauffement climatique. Moi, je crois que le Québec a toutes les compétences pour développer des nouveaux sites de traitement, et pour en faire profiter les municipalités, pour créer de la richesse dans la province.

1265 On voit maintenant que les lieux d'enfouissement vont être achetés par une compagnie américaine pour produire du méthane, et puis on sait que le méthane est plus nocif que le CO₂, alors je pense qu'on doit s'arrêter et réfléchir à tout ça et puis développer un nouveau concept, et puis qui serait profitable et qui nous permettrait de combler de l'insuffisance au point de vue agricole dans la production de tomates et de concombres et ainsi de suite.

1270 Alors, c'est le point que je voulais apporter. Et puis j'ai été impliqué toute ma vie dans le recyclage et, dans un premier temps, c'est la construction de l'incinérateur de Québec, et par la suite dans le développement des boues par la méthode OHAP, à Valleyfield, et puis c'est incroyable ce que les Québécois peuvent arriver à imaginer, et puis...

1275 Et avec Hydro-Québec qui a travaillé sur ce projet-là puis qui ont développé une licence et puis que ce procédé permettait de traiter les boues activées. Si on prend la biométhanisation, la production de gaz à effet de serre serait de 3 130 000 CO₂ équivalent par an, disons par kilogramme; avec la méthode OHAP, 193 000. Elle a une différence énorme. Et puis c'est un projet

qui est simple et puis peu compliqué, et puis qui est de dernière génération et puis qui pourrait être exporté à l'ensemble du territoire nord-américain et sûrement ailleurs.

1280 Alors, moi, ce que je suggère, c'est qu'il y ait une étape, avant de remettre votre rapport, qu'on fasse un bon essai de compréhension dans des technologies nouvelles, et aussi qui permettrait de réduire les coûts et aussi de traiter les résidus, comme le plastique, il y a de nouveaux procédés qui pourraient aider. Et puis en même temps donner de l'ouvrage à nos entrepreneurs québécois et puis les bureaux d'ingénieurs-conseils et aussi le ministère de l'Environnement.

1285 Alors, c'est la réflexion que je voulais apporter ici, et puis si vous avez des questions, je peux y répondre.

LE PRÉSIDENT :

1290 Merci, Monsieur Racicot. J'aurais juste une toute petite question. En fait, vous avez indiqué qu'en 1985 vous avez développé un projet; dans quel contexte vous avez développé ce projet de récupération de la vapeur? Est-ce que c'était sur demande? Est-ce que c'était une initiative personnelle? Est-ce que c'était une demande industrielle?

1295 **M. LOUIS-GABRIEL RACICOT :**

1300 Non. Non, bien, j'ai été directeur de l'environnement, directeur du département de l'environnement chez SNC. Je ne devrais pas nommer de noms, mais de toute façon... et puis on avait fait une étude, justement, sur l'émission de chrome des industries électrolytiques, à Beauharnois. Et puis on pouvait récupérer l'énergie – incroyable – et puis transmettre ça, en récupérant la chaleur et la vapeur, transmettre ça sur un site pour la production maraîchère. Et puis avec une turbine de contre-pression qui pouvait générer tout l'éclairage durant la saison de l'hiver et ainsi de suite.

1305 J'avais développé avec des gens de l'Université Laval tout le système de production de ces légumes-là, et puis avec le doyen de la faculté. Ce projet-là a été pratiquement en voie de réalisation par SNC, mais il y a eu... ils voulaient investir dans le projet, qui avait une rentabilité énorme.

1310 Alors, ça ne s'est pas matérialisé, et par la suite j'ai formé... j'ai été chez un autre consultant, des amis, et puis j'ai essayé de vendre le projet à la Ville de Brossard, et puis on a été en Europe, en Hollande et ainsi de suite voir qu'est-ce qui se faisait là-bas. On est revenu ici, on a préparé un projet qui pourrait se réaliser sur la Rive-Sud. Et puis à ce niveau-là, je n'ai pas eu l'accord entre les municipalités, pour des raisons que vous savez sûrement.

1315 Et, par la suite, bien, j'ai fondé une compagnie, Municipal Waste Management, pour déployer ce système-là. Alors, j'ai continué à essayer de vendre le produit pour lequel on avait déjà le financement assuré. Et ensuite, au Québec, c'était impossible, alors j'ai tenté de l'instaurer en Ontario avec une personne qui était impliquée dans la gestion des déchets, e puis on a fait une proposition pour toutes les municipalités dans le triangle entre Cornwall et Ottawa.

1320 Alors, ça a été soumis au ministère des Ressources naturelles et ainsi de suite. Ils ont dit que c'était le meilleur projet qui avait jamais été déposé depuis des années, mais, encore une fois, impossible. Alors...

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Racicot...

M. LOUIS-GABRIEL RACICOT :

1330 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1335 Oui. Merci d'avoir partagé ces quelques moments de votre vie professionnelle avec nous, qui sont assez éclairants, d'ailleurs, jusqu'à un certain point.

1340 Merci beaucoup, nous allons prendre une pause maintenant d'une quinzaine de minutes, et nous reviendrons avec l'intervention de madame Ingrid Dubuc et monsieur Patrice Charbonneau. Merci et à tout à l'heure.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1345

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

1350

Mme INGRID DUBUC ET M. PATRICE CHARBONNEAU (DM80-80.1)

LE PRÉSIDENT :

1355

Mesdames et Messieurs, nous reprenons immédiatement nos travaux de la séance en invitant madame Ingrid Dubuc et Patrice Charbonneau de la Ville de Sherbrooke.

Mme INGRID DUBUC :

1360

Bonsoir, Monsieur Renaud et Monsieur Zayed. Vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

On vous entend très bien, Madame.

1365

Mme INGRID DUBUC :

Donc, je me présente : Ingrid Dubuc, Ville de Sherbrooke, et je suis accompagnée de mon collègue, Patrice Charbonneau, pour la présentation.

1370

Depuis plus de 30 ans, la Ville de Sherbrooke est très active dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Quelques actions qui ont notamment été faites au cours des dernières années : nous avons mis en place la collecte des feuilles mortes et les résidus domestiques dangereux au début des années 90. Début des années 2000, 2003 et 2006, ce fut l'implantation des écocentres et la collecte de la matière organique est sur notre territoire depuis 2007, 2008.

1375

Toutes ces actions nous ont permis de diminuer notre taux d'enfouissement qui est passé de 975 kilogrammes par habitant en 2000 à 666 kilogrammes par habitant en 2019.

1380 On se souvient que l'objectif visé du PQGMR est de 525 kilogrammes par habitant par année. La Ville de Sherbrooke, dans son PGMR, s'est donné un objectif plus ambitieux, soit 450 kilogrammes par habitant par année à atteindre en 2020. Cet objectif n'a pas été atteint, la Ville conservera cet objectif pour le prochain PGMR.

1385 À court terme, des gains peuvent encore être réalisés en ce qui concerne la gestion de la matière organique dans le secteur des industries, commerces et institutions, mais également dans les immeubles à logements multiples.

1390 Il n'en demeure pas moins que, pour faire les avancées significatives, des interventions plus structurantes sont requises. Les prochaines diapositives vous présenteront les recommandations de Sherbrooke allant en ce sens.

La première thématique : Valoris, une approche complémentaire et transitoire.

1395 À Sherbrooke, on a toujours misé sur l'innovation, tant technologique que par des approches différentes et en avance sur notre temps. La moitié de la population vit dans des multilogements, à Sherbrooke.

LE PRÉSIDENT :

1400 Madame Dubuc...

Mme INGRID DUBUC :

1405 Oui?

LE PRÉSIDENT :

Vous nous avez précisé que les prochaines diapositives, on ne voit aucune diapositive. On vous voit vous et votre collègue.

1410 **Mme INGRID DUBUC :**

Merci de me rappeler à l'ordre. Donc, les prochaines « minutes », j'aurais dû dire, au lieu de « diapositives », je suis désolée.

1415 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, d'accord. Non, je pensais que vous vouliez projeter quelques planches que vous avez produites, c'est pour ça.

1420 **Mme INGRID DUBUC :**

Non, nous n'aurons pas de diapositives, finalement, mais je vous donne toutes les bonnes informations. Désolée de la confusion.

1425 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Mme INGRID DUBUC :

1430

Donc, je disais qu'à Sherbrooke la moitié de la population vit dans des multilogements. Dans ce type d'immeubles, la collecte des matières compostables est volontaire et peu populaire. Ainsi, de manière complémentaire et transitoire, le centre de tri multimatières de Valoris permet de trier les déchets destinés à l'élimination afin d'en extraire les matières recyclables et compostables. Avec seulement une performance conservatrice de 35 % de détournement, le centre de tri Valoris permettrait à Sherbrooke d'atteindre son objectif de 400 kilogrammes par habitant par année.

1435

Valoris possède un centre de tri multimatières de type tri mécano-biologique, une infrastructure unique au Québec, et est actuellement en discussion avec le gouvernement du Québec en vue de pouvoir opérer ces équipements via un projet de vitrine publique de démonstration technologique pour la valorisation des matières organiques.

1440

Le compost produit pourrait être utilisé pour des usages non alimentaires, comme pour la réhabilitation des sites miniers ou dégradés.

1445

Pour Sherbrooke, la remise en opération des lignes de tri résidentielles et ICI est une condition indispensable à l'atteinte de ses objectifs de réduction des quantités de matières résiduelles éliminées.

1450

Donc, notre première recommandation va en ce sens : de manière générale, la Ville de Sherbrooke recommande que l'innovation dans le secteur de la gestion des matières résiduelles soit soutenue de manière délibérée par le gouvernement provincial, afin de favoriser l'émergence d'approches complémentaires pour détourner des matières de l'élimination, tel que préconisé dans le « PQGMR – Plan d'action 2019-2024 ».

1455

De manière plus spécifique, Sherbrooke recommande que le projet de vitrine de démonstration de Valoris soit soutenu financièrement et techniquement par le gouvernement du Québec afin d'encourager l'innovation dans le domaine du tri et de la valorisation de la matière organique.

1460

Notre deuxième thématique : l'économie circulaire, une approche à soutenir.

1465

En 2020, les organisations de développement économique des sept MRC de l'Estrie ont entrepris de stimuler et de favoriser le développement de leur collectivité par une approche d'économie circulaire.

1470

Synergie Estrie a ainsi été créée afin de répondre aux préoccupations des entreprises et des organisations via des coordonnateurs qui animent et dynamisent les symbioses territoriales. Entre autres, ces synergies sont financées par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (le FARR) et par la Ville de Sherbrooke. Les synergies créées permettent des liens économiques, sociaux et environnementaux importants, dont la réduction des matières premières et des matières résiduelles à éliminer. Le financement est disponible pour le démarrage, mais il faut s'assurer de supporter pour la suite des activités.

1475

Notre deuxième recommandation est donc la suivante : Sherbrooke et ses partenaires, dont Synergie Estrie et Sherbrooke Innopole, recommandent que le gouvernement appuie et soutienne

financièrement, pour chacun des territoires, un réseau d'animateurs de symbioses industrielles, afin de maximiser l'économie circulaire dans le milieu et détourner des déchets de l'enfouissement.

1480 De plus, nous recommandons que ce financement s'intègre dans un plan d'action à long terme, afin d'assurer la pérennité des initiatives et symbioses industrielles existantes et que des mécanismes soient mis en place pour faciliter la traçabilité et l'obtention des données d'élimination et de recyclage des ICI pour les municipalités et les symbioses industrielles.

1485 Notre troisième thématique : la réglementation, une approche essentielle.

1490 Dans la perspective d'une croissance de sa population, Sherbrooke doit prévoir, et ce, malgré ses efforts de réduction, un tonnage à éliminer en croissance. Nous avons mis sur pied plusieurs initiatives pour la récupération et la valorisation de certains produits en fin de vie, et ce, avant même la mise en place d'une REP. On peut penser entre autres à la collecte des piles.

1495 Toutefois, en vertu du principe du 3RV-E, la réduction à la source demeure le premier et le plus important des 3R. C'est aussi l'élément le plus difficile à implanter avec efficacité du fait qu'il présuppose la volonté de passer d'une société de consommation à une société de conservation. Des changements de comportement importants sont ainsi requis de la part des citoyens.

1500 Sherbrooke prévoit élaborer une stratégie de réduction des articles à usage unique dans le cadre de son prochain PGMR, dans l'attente des initiatives fédérales et provinciales prévues en ce sens.

Bien que la Ville de Sherbrooke ait toujours fait beaucoup d'actions d'information, de sensibilisation et d'éducation pour inviter les citoyens à modifier leurs habitudes, parfois, ce n'est pas suffisant pour avoir des changements significatifs.

1505 En vue de maîtriser le tonnage à éliminer, des changements doivent être faits en amont, soit au niveau de la production des biens et des habitudes de consommation, ce qui ne relève pas directement de la sphère de compétence des villes, mais plutôt des gouvernements provinciaux et fédéraux.

1510 Ainsi, la réglementation provinciale et fédérale est la seule approche pour changer, à grande échelle et partout, des comportements individuels ou corporatifs. On peut donner comme exemple le port de la ceinture de sécurité en voiture ou l'interdiction de fumer dans les bâtiments, qui a amené à de réels changements de société.

1515 Notre troisième recommandation s'articule donc ainsi : Sherbrooke recommande que le gouvernement provincial adopte une réglementation gouvernementale plus ambitieuse, et que celle-ci fasse spécifiquement référence à :

- Un plan d'action identifiant la responsabilité élargie des producteurs, incluant de nouveaux produits à prioriser ainsi qu'un calendrier d'application;

- Une obligation d'inclure un pourcentage de matières recyclées dans les produits en vue de favoriser le recyclage et la valorisation, afin de contribuer au développement de l'économie circulaire.

1525 Sherbrooke recommande, en outre, qu'un effort additionnel soit fait pour que les diverses initiatives fédérales et provinciales ou territoriales soient mieux arrimées entre elles, notamment dans le dossier des articles à usage unique, afin que les objectifs communs soient clairs et identifiés dans le respect des compétences des parties prenantes.

1530 Notre quatrième et dernière thématique : l'élimination des résidus ultimes, une approche territoriale.

Sherbrooke est propriétaire, en partenariat avec la MRC du Haut-Saint-François, d'un lieu d'enfouissement technique situé à Bury qui est présentement en processus d'agrandissement.

1540 Le LET de Valoris est un petit site au plan provincial, mais essentiel pour Sherbrooke, la MRC du Haut-Saint-François et la région. Il s'agit aussi d'un élément, d'un parc éco-industriel, afin de développer les filières de valorisation, et ce, dans un esprit de partenariat et de collaboration régionale.

La Ville pense à municipaliser les matières résiduelles des ICI et CRD dans le cadre de son actuel PGMR, afin de contrôler principalement où vont les matières. Cette municipalisation permettrait de s'assurer que les matières sont valorisées plutôt qu'éliminées.

1545

Ainsi, cette réflexion de municipalisation permettrait d'obtenir un gisement de matières significatif pour assurer la pérennité des infrastructures existences, comme le parc éco-industriel de Valoris, le centre de tri de Récup Estrie et la plateforme de compostage située à Bury.

1550

Aussi, le territoire d'accueil des lieux d'enfouissement ainsi que les citoyens et citoyennes à proximité doivent être consultés et impliqués dans le processus d'implantation. L'acceptabilité sociale est essentielle pour réaliser de tels projets. Les projets régionaux intégrés auront plus de chances de succès auprès des citoyens.

1555

Il faut aussi mettre en place des mesures pour éviter de déplacer des grands tonnages de déchets sur de grandes distances.

1560

Donc, notre quatrième et dernière recommandation est la suivante : Sherbrooke recommande de maintenir un équilibre dans l'offre des lieux de traitement de résidus ultimes afin de s'assurer que ceux-ci répondent aux spécificités locales et régionales et permettent d'éviter de déplacer les matières résiduelles sur de grandes distances.

1565

Sherbrooke recommande également que le gouvernement intègre dans sa réflexion le principe de régionalisation des matières résiduelles, afin d'optimiser leur utilisation et de créer de la richesse pour les territoires où elles sont générées.

1570

En guise de conclusion : les résultats significatifs viendront de la combinaison de plusieurs initiatives environnementales, tant citoyennes que corporatives et gouvernementales. Ces initiatives demeurent toutefois largement tributaires de la volonté politique des différents paliers de gouvernement, et le palier de gouvernement est le plus près de la population et possède la connaissance du milieu et du territoire. Il importe de le mettre à contribution activement dans l'élaboration des lois, des règlements et des stratégies.

1575

Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

1580 Merci à vous, Madame Dubuc. Écoutez, vous avez amorcé votre présentation en faisant
référence à votre performance en termes de réduction des quantités de matières éliminées par
habitant, qui a baissé de 975 kilogrammes par habitant à 666, soit une réduction de 309 kilogrammes
par habitant.

1585 Si je vous demandais de cibler les deux ou les trois mesures que vous jugez les plus
percutantes qui ont permis cette réduction, quelles seraient-elles?

Mme INGRID DUBUC :

1590 Je vous dirais sans aucun doute que la collecte de la matière organique sur le territoire, qui
est en place depuis 2007, 2008, et les actions préalables sous forme de projets pilotes ont été un
élément marquant dans la courbe descendante de nos statistiques. Mon collègue Patrice pourrait
compléter pour la seconde.

M. PATRICE CHARBONNEAU :

1595 Également, les écocentres, par rapport à la gestion des CRD, ça a été également un... il y a
eu également un impact au niveau de la baisse des tonnages. Donc, c'est vraiment les deux
importantes. Et à ça, naturellement, ça inclut également la sensibilisation qu'on a faite en amont,
comme elle parlait tout à l'heure au niveau des projets pilotes, donc la sensibilisation des citoyens.
Mais cette sensibilisation-là, c'est sur du long terme.

1600

LE PRÉSIDENT :

1605 Monsieur Charbonneau, quand vous parlez des écocentres, je serais curieux de savoir quelle
est la distance moyenne que les résidents doivent parcourir pour aller déposer leurs matières
résiduelles dans un écocentre?

M. PATRICE CHARBONNEAU :

1610 Lorsqu'on a regardé le positionnement des écocentres, on visait 15 minutes de route pour avoir accès aux écocentres. Donc, on les a positionnés de façon à avoir des accès, des artères rapides, comme une autoroute, ou encore dans un quartier industriel qui était près d'artères principales.

LE PRÉSIDENT :

1615 Est-ce que vous avez eu des remarques de la part des citoyens par rapport à l'efficacité ou l'accessibilité des écocentres?

M. PATRICE CHARBONNEAU :

1620 Depuis 2020, c'est sûr qu'à cause des mesures au niveau de la pandémie qu'on a dû mettre en place, ça réduit un peu l'efficacité. Sinon, on n'a pas eu de ces commentaires.

LE PRÉSIDENT :

1625 Merci. Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

1630 Oui, merci beaucoup, Madame Dubuc, Monsieur Charbonneau. J'ai compris, dans votre mémoire, puis ça m'a surpris, que deux tiers des matières résiduelles à éliminer vont à l'extérieur et ne vont pas chez Valoris, les deux tiers des...

1635 Et je me demandais : pour quelle raison ces matières-là s'en vont à l'extérieur? Ce que je comprends, c'est que c'est les ICI, c'est les matières générées par les ICI, mais pour quelle raison elles s'en vont à l'extérieur?

Mme INGRID DUBUC :

1640 En fait, vous l'avez bien dit, c'est les ICI, c'est les CRD, donc les entreprises ont pris le choix, ont un libre choix de l'emplacement où ils pourront se départir de leurs matières résiduelles. Assurément que la tarification a toujours un impact sur les choix des entreprises privées, donc ça fait partie des éléments. Mon collègue Patrice pourrait compléter là-dessus.

1645 **M. PATRICE CHARBONNEAU :**

Oui, effectivement, c'est, dans le fond, c'est le transporteur qui décide à quel endroit il va porter présentement les matières. Donc, dépendamment de la filière qu'il y a ou de la possibilité d'avoir un... être gérant d'un LET ou pas, bien, nos matières vont à l'extérieur.

1650

LE COMMISSAIRE :

Quand vous parlez, Madame Dubuc, d'intégrer les ICI dans le PGMR, ce que je comprends, c'est que vous parlez de municipalisation de la collecte des ICI. Est-ce que je me trompe?

1655

Mme INGRID DUBUC :

1660 En fait, on regarde toutes les options pour bien comprendre et pouvoir avoir un impact, une influence sur le choix qui sera fait en bout de piste. Est-ce que c'est par de la réglementation ou ce n'est pas... tu sais, tous ces éléments-là seront en réflexion. Donc, est-ce que c'est de la réglementation, est-ce que c'est de municipaliser, d'en faire la collecte? Toutes les options sont sur la table et aucune n'est écartée parce que c'est dans le prochain PGMR que la réflexion sera faite.

LE COMMISSAIRE :

1665

1670 Vous avez parlé – juste un autre point – de symbioses industrielles, et vous mentionnez qu'il y a un avantage économique à faire des symbioses industrielles. Pourtant, vous demandez qu'il y ait un financement public pour supporter les symbioses industrielles. J'essaie de comprendre : si c'est intéressant économiquement pour ceux qui participent aux symbioses, pour quelle raison on aurait besoin d'un financement? Ces mécanismes-là ne seraient pas rentables?

Mme INGRID DUBUC :

1675 En fait, c'est que c'est pour avoir la capacité avec les animateurs sur le territoire. On les appelle « animateurs », mais qui font les recherches et qui font les maillages entre les entreprises pour s'assurer que les débouchés et que les liens sont bien créés. Donc, c'est sur ce volet-là que le financement est important, pour assurer la pérennité de ce travail-là qui est fait sur le territoire depuis 2020.

1680 **LE COMMISSAIRE :**

1685 Une dernière petite question : quand on parle de régionalisation des déchets, est-ce qu'on doit comprendre que chaque région doit disposer de ses propres installations, autant d'élimination, de tri et ainsi de suite, de sorte que les déchets ne se promènent pas d'une région à l'autre? Est-ce que c'est ça que vous proposez, finalement?

Mme INGRID DUBUC :

1690 En fait, c'est qu'on propose effectivement que les matières résiduelles soient traitées de manière régionale pour créer suffisamment de gisements significatifs, mais ça n'empêcherait pas que certaines parties du gisement soient transférées dans une autre région. Mais de se doter de ces moyens-là de connaître la provenance de la matière résiduelle et se doter de gisements significatifs, et la région peut être une des régions limitrophes aussi dans certains cas. Il ne faut pas se limiter à une région administrative, mais à une proximité et à une facilité au niveau du transport et du gisement.

LE COMMISSAIRE :

1700 Comment vous obtenez les données? Vous avez des données – deux tiers des matières résiduelles s'en vont ailleurs que chez Valoris. Comment vous obtenez les données pour calculer votre performance? Parce que la performance porte sur l'ensemble des matières résiduelles, pas juste sur ce que vous contrôlez. D'où viennent ces données-là?

Mme INGRID DUBUC :

1705

Patrice?

M. PATRICE CHARBONNEAU :

1710

Présentement, nos données viennent quand même du rapport d'élimination du Ministère par rapport aux secteurs résidentiels, CRD et également ICI, ce qui fait qu'on les a souvent deux ans en retard, dans le fond, pour pouvoir voir nos performances. Donc, c'est sur ces mesures-là qu'on l'a.

1715

Sinon, c'est sur les outils développés par Recyc-Québec par rapport aux générations des matières pour l'élaboration des plans de gestion. Donc, effectivement, on n'a pas nécessairement des données qui sont rapides ou encore qui nous permettent d'agir rapidement à savoir si nos mesures ont des impacts.

1720

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1725

Madame Dubuc, Monsieur Charbonneau, merci infiniment.

1730

M. GILLES BERNARDIN, Mme CHRISTINE DUCHAINE ET M. DAVID DINELLE (DM107)

LE PRÉSIDENT :

1735

J'appelle maintenant monsieur Gilles Bernardin, madame Christine Duchaine et monsieur David Dinelle.

M. GILLES BERNARDIN :

1740 Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

1745 À vous la parole, oui. Bonsoir, Monsieur.

M. GILLES BERNARDIN :

1750 Merci. Bonsoir, Monsieur Zayed, Monsieur Renaud. Merci au ministre Benoit Charette de vous avoir confié ce mandat pour l'élimination des déchets ultimes et de votre prise en charge diligente de ce mandat. Le Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de...

LE PRÉSIDENT :

1755 Excusez-moi. Juste pour la sténotypie, pourriez-vous indiquer votre nom?

M. GILLES BERNARDIN :

Oui. Mon nom est Gilles Bernardin, président-directeur général du 3R MCDQ.

LE PRÉSIDENT :

1760 Merci.

M. GILLES BERNARDIN :

1765 Monsieur David Dinelle, qui représente l'APCHQ, et madame Christine Duchaine, de la firme Sodavex et moi-même, agirons de porte-parole lors de cette présentation.

1770 Le Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec désire faire valoir certains points présentés dans son mémoire auquel ont collaboré l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec

(l'APCHQ), l'Association de la construction du Québec (l'ACQ) et le Conseil du bâtiment durable du Québec. Je cède donc la parole à monsieur Dinelle.

1775 **M. DAVID DINELLE :**

Oui, Monsieur Bernardin, merci. Bonsoir, Messieurs les Commissaires, mon nom est David Dinelle, je suis responsable des affaires gouvernementales à l'APCHQ. Notre association est très heureuse de s'être jointe au 3R MCDQ, à l'ACQ et au Conseil du bâtiment durable pour la rédaction du mémoire.

Notre association, ça représente 19 000 membres à travers le Québec, dans 14 associations régionales. On est présent partout sur le territoire du Québec. Je préciserais ici que 88 % de nos entreprises ont cinq employés et moins et elles œuvrent surtout en constructions neuves résidentielles et en rénovation.

Notre industrie est certainement consciente de son rôle concernant les résidus ultimes. Nous savons qu'il y a un effort à faire pour faire partie de la solution. On croit qu'une obligation de passer par le centre de tri, dans la mesure où ça demeure possible, mais surtout accessible. Le tri en chantier est faisable, comme plusieurs entrepreneurs nous l'ont précisé, mais peut rapidement devenir complexe.

En chantier, en fait, tous les chantiers sont différents. Il y a des chantiers de rénovation, il y a des chantiers de constructions neuves, de petite, moyenne, haute densités. L'espace disponible n'est jamais la même en chantier. On a des chantiers qui sont en ville, urbains, d'autres en région périurbaine.

Sur la main-d'œuvre, vous n'êtes pas sans savoir qu'on vit une pénurie, présentement. Le nombre d'employés sur les chantiers n'est jamais le même; que ce soit un gros chantier, un petit chantier, le nombre d'employés évolue pendant la période du chantier.

La question des salaires peut rapidement rendre l'opération moins rentable pour les entrepreneurs, ça fait que c'est pourquoi que nos entrepreneurs utilisent en grande majorité le service clé en main de conteneurs.

1805

1810 On sait très bien qu'il y a une question de pénalité qui va venir bientôt, la REP, peut-être, des redevances aussi, mais en fait, ce qu'il faut se dire par rapport à ça, c'est que l'argent qui sera récupéré, il faut qu'il serve à des incitatifs : des incitatifs qui pourraient aider les entrepreneurs à s'équiper pour faciliter le tri en chantier, ou encore des incitatifs qui pourraient encourager les clients à demander le tri dans les soumissions; des incitatifs pour faciliter la mise en place de projets pilotes, pour encourager, pour accélérer la sensibilisation accrue, pour encourager les bonnes pratiques, mais surtout pour encourager les débouchés économiques.

1815 Parce qu'on ne se le cachera pas, sur les chantiers, les métaux se recyclent déjà très bien parce qu'ils ont une valeur. Sur ce, je vous dis merci et je redonne la parole à mon collègue, monsieur Bernardin.

M. GILLES BERNARDIN :

1820 Monsieur Dinelle, merci. Pour détourner les débris de construction des sites d'élimination, il faut soit ne plus en générer, soit leur trouver une autre destination. Oui, c'est assez élémentaire comme raisonnement, mais leur trouver d'autres destinations est loin d'être simple et élémentaire.

1825 Cependant, quand on sait reconnaître une valeur à un débris, il devient une ressource et, inévitablement, les marchés se développent pour le maintenir dans le cycle économique.

1830 En ce sens, nous devons favoriser le développement de marchés de manière à atteindre l'objectif d'éliminer uniquement ce qui est un résidu ultime. On doit moderniser la définition de « matière résiduelle » afin de prendre en compte l'économie circulaire et la notion de valeur ajoutée.

1835 On doit obliger le passage de tous les débris de construction vers des centres de tri de CRD en s'appuyant sur la stratégie de valorisation de la matière organique ainsi que le programme de reconnaissance des centres de tri initié par Recyc-Québec et dans lequel la traçabilité de ces débris est prise en compte.

Mettre en application le plan d'action de la table de travail sur le gypse piloté par 3R MCDQ. Ce sont deux 200 000 tonnes par année de débris de gypse qui sont rebutés, bien que des marchés de proximité existent au Québec. De même, mettre en application le plan d'action de la Table de

1840 travail sur le bardeau d'asphalte. Ce sont 250 000 tonnes par année de débris de bardeaux qui sont rebutés, bien que des marchés de proximité existent aussi au Québec.

Notre mémoire couvre aussi le bois et les granulats recyclés, qui représentent aussi des quantités importantes de débris de construction.

1845 On doit voir à appliquer le principe de responsabilité élargie des producteurs, soit la REP, si ceux-ci ne prennent pas en compte la gestion de leurs produits à la fin de leur vie utile.

1850 Pour terminer : à défaut que les fines de criblage de centres de tri de CRD – un résidu ultime s'il en est un – soient réceptionnées dans les sites d'enfouissement, que des alternatives de gestion de ces fines deviennent disponibles. La survie des centres de tri en dépend.

Pour terminer : apprenons à travailler ensemble. Nous avons et nous sommes la solution pour la gestion des débris de CRD. Je passe la parole à madame Duchaine.

1855 **Mme CHRISTINE DUCHAINE :**

1860 Merci, Monsieur Bernardin. Bonjour, Messieurs les Commissaires, bonsoir, Messieurs les Commissaires. Je vais tenter de conclure la présentation du 3R MCDQ. Mon nom est Christine Duchaine, je suis avocate dans la firme d'avocats Sodavex, mais je suis également membre du conseil d'administration du 3R MCDQ et c'est à ce titre-là que je m'adresse à vous ce soir.

1865 On vous parle beaucoup de sites d'élimination et c'est bien évidemment un maillon essentiel de la chaîne de la gestion des matières résiduelles, mais la filière valorisation est également un maillon tout aussi essentiel. En fait, comme le dit monsieur Bernardin, c'est la solution, selon nous, si on veut éviter d'envoyer à l'élimination autre chose que des résidus ultimes. Je pense que c'est le mandat dont vous êtes instruits.

1870 Le fameux terme qui est en vogue présentement, c'est le terme d'économie circulaire. Il est sur toutes les lèvres. Donc, la matière usagée de l'un devient la ressource de l'autre, et c'est dans ce sens-là que l'ensemble des membres du 3R MCDQ travaille. Il y a des entrepreneurs créatifs et visionnaires qui ont investi du temps et de l'argent au cours des dernières années pour créer des marchés qui n'existaient tout simplement pas il y a 15 ou 20 ans de ça.

1875 Malheureusement, un alourdissement des règles réglementaires et législatives, de même que les lois du marché qui fluctuent font en sorte que la filière valorisation a de la difficulté à se déployer depuis quelques années, et on compte sur vous pour faire des recommandations au ministère de l'Environnement et éventuellement au législateur pour que les outils puissent être mis en place pour aider à cette filière-là de fonctionner de la façon la plus efficace qui soit.

1880 Alors, comment faire? D'abord, nous sommes d'avis que la notion de matière résiduelle doit absolument être revue. C'est-à-dire que la façon de se poser la question, c'est la suivante : à quel moment dans le cycle de vie d'une matière doit-on la considérer comme étant résiduelle?

1885 Ici, on a un ministère de l'Environnement qui détermine que, dès le premier usage, la matière devient résiduelle, et toute activité qu'on fait avec cette matière-là par la suite devient de la valorisation de matière résiduelle.

1890 Nous vous suggérons que cette façon de voir est une vision archaïque et désuète de la notion. Ce n'est pas parce qu'une matière est usagée qu'elle n'a plus d'utilité, qu'elle n'a plus de valeur et qu'elle devrait être considérée, par conséquent, comme étant résiduelle.

En fait, si on regarde dans le principe des 3RV-E, le premier R, on l'oublie souvent, c'est la Réduction. Alors, une des façons de réduire, c'est justement de trouver des débouchés pour la matière usagée avant qu'elle ne devienne résiduelle.

1895 Je comprends que ça semble être théorique comme vision de l'esprit, mais c'est un changement de paradigme qui, s'il était mis en place par le législateur, opérerait des changements importants au niveau du marché et permettrait le déploiement de la filière valorisation, incluant la mise en place de la fameuse économie circulaire.

1900 Je m'explique : il y a eu un alourdissement des obligations en matière d'autorisations ministérielles en 2018. Depuis 2018, on doit absolument obtenir une autorisation ministérielle pour faire toute activité de valorisation de matière résiduelle, et j'entends par là : l'entreposage, le tri, le conditionnement et même l'utilisation des matières résiduelles conditionnées. Donc, toutes les personnes qui agissent dans cette chaîne-là doivent maintenant obtenir une autorisation ministérielle.

1905

1910 Vous avez déjà été informés des délais et des problématiques qu'il y a à l'obtention de ces autorisations-là, donc vous comprendrez que l'assujettissement à l'obligation d'aller chercher une autorisation ministérielle uniquement parce qu'on travaille avec une matière usagée fait en sorte de décourager les initiatives de valorisation et encourage l'envoi à l'élimination de matières qui pourraient autrement être valorisées.

1915 Puis ça favorise également l'utilisation de matières premières au détriment de matières usagées, parce que c'est beaucoup plus simple d'utiliser la matière première.

1920 Et comme vous le savez, étant donné que pour valoriser ça nous prend un approvisionnement, quelqu'un qui va valoriser la matière et quelqu'un qui va l'utiliser une fois conditionnée, je veux dire, les conditions de marchés qui font en sorte qu'on peut développer un débouché vont probablement... il va y avoir une fenêtre d'opportunités qui risque de se refermer avant même qu'on puisse obtenir l'autorisation pour ce faire.

1925 Donc, dans la mesure où on détermine que ce n'est pas une matière résiduelle, à ce moment-là, on tombe dans le régime usuel où on a besoin d'aller chercher une autorisation uniquement si notre activité est susceptible d'altérer la qualité de l'environnement. Ça, ça demeure. Mais le fait de l'assujettir uniquement parce que c'est une matière usagée va à l'encontre de la notion même d'économie circulaire.

1930 Donc, à défaut de modifier la définition qu'on vous suggère, la deuxième option que le législateur pourrait avoir, ce serait d'améliorer le régime d'autorisation en ajoutant dans le REAFIE, le Règlement encadrant les activités en fonction de leur impact sur l'environnement, une série, de façon pour aller soit faire de la recherche et développement, soit pouvoir valoriser en utilisant des déclarations de conformité ou en étant carrément exempté du régime d'autorisation pour favoriser le déploiement de cette filière-là. Ça fait que, ça, c'est le deuxième.

1935 Le troisième élément...

LE PRÉSIDENT :

1940 Il faudrait accélérer, Madame, et arriver à la conclusion.

Mme CHRISTINE DUCHAINE :

1945 Oui, j'y viendrai. Je vais très vite, j'ai pratiquement terminé. Évidemment, on parle d'économie circulaire, ça prend l'approvisionnement, ça prend le tri, ça prend les débouchés, donc on parle beaucoup de s'assurer de l'approvisionnement au centre de tri et de favoriser le tri – monsieur Bouchard vous en parlé un petit peu plus tôt, euh, monsieur Bouffard c'est-à-dire –, mais il faut aussi développer des débouchés, donc ça veut dire favoriser la recherche, favoriser l'obtention des autorisations et tout ça.

1950 Et je terminerai en vous disant : il ne faudrait pas que vous envisagiez de revoir l'organisation pour imposer le tri et le conditionnement sur les sites d'élimination. C'est une des propositions qui vous est faite.

1955 Je vous sou mets respectueusement que la valorisation et l'élimination, ce sont deux réalités différentes. Les installations existent déjà pour la valorisation des CRD, elles sont à proximité des marchés. On générerait une problématique d'allers-retours sur de longues distances si on devait déplacer ça sur les sites d'enfouissement, là où il n'y a pas d'expertise pour ce qui est de la valorisation des CRD, et on accroîtrait l'inacceptabilité sociale.

1960 Donc, en conclusion, je vous remercie de l'attention que vous avez portée, je vous remercie de la réflexion que vous allez devoir faire pour suggérer des solutions, et j'espère que vous allez trouver les bonnes solutions pour essayer d'aider le législateur à permettre la filière valorisation de CRD d'être la solution à la problématique qu'on a de capacité d'enfouissement au Québec.

1965 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1970 Merci à tous les trois. Écoutez, j'aimerais juste vous poser une toute petite question. Est-ce que vous pourriez élaborer un peu sur les responsabilités qui, selon vous, relèvent des donneurs d'ouvrage?

1975 **Mme CHRISTINE DUCHAINE :**

Est-ce que vous voulez que j'embarque, Monsieur Bernardin?

1980 **M. GILLES BERNARDIN :**

Allez-y, Madame.

Mme CHRISTINE DUCHAINE :

1985 Vous avez déjà eu quelques réponses à cet égard-là. Les donneurs d'ouvrage sont ceux qui encadrent le travail à faire. Donc, pour ce qui est de la possibilité ou de l'obligation d'utiliser des matériaux recyclés dans les ouvrages de construction ou d'infrastructure, c'est nécessairement le donneur d'ouvrage qui peut le permettre ou l'obliger.

1990 Présentement, la plupart du temps, c'est interdit. Donc, nécessairement, ça bloque beaucoup les débouchés, alors le donneur d'ouvrage devrait être incité à favoriser ça. Maintenant, je veux dire, une fois que le contrat est...

LE PRÉSIDENT :

1995 « Inciter », est-ce que c'est le bon terme? Il devrait être « incité », « obligé »?

Mme CHRISTINE DUCHAINE :

2000 Nous, on va jusqu'à dire qu'il devrait être obligé.

LE PRÉSIDENT :

2005 Non, mais c'est important. J'aimerais connaître le fond de votre pensée. Donc, les termes sont extrêmement importants, ici. Pour vous, ce serait quoi?

Mme CHRISTINE DUCHAINE :

2010 Oui. Pour nous, il faudrait qu'il soit obligé. Je veux dire, dans le sens où on devrait tenir compte de l'impact environnemental de chaque décision. Et le fait de prendre des matières premières plutôt que des matières recyclées a nécessairement une empreinte écologique importante. Et on devrait en tenir compte.

2015 Alors, on devrait favoriser, aussitôt que possible, l'utilisation de matériaux recyclés dans l'asphalte, dans le béton produit ou généré, pour favoriser le développement de débouchés pour l'utilisation des CRD qui sont récupérés autrement. Donc, ça, pour nous, c'est clair que c'est nécessairement une des avenues qu'il faut regarder.

2020 On a parlé aussi d'enlever la règle du plus bas soumissionnaire, parce qu'évidemment les donneurs d'ouvrage sont souvent assujettis à cette règle-là, et comme les lois du marché font en sorte que, souvent, l'option élimination ou l'utilisation de matières premières coûte moins cher, mais je veux dire, ça fait en sorte que les donneurs d'ouvrage, à moins qu'ils l'aient inclus dans leur appel d'offres, vont se retrouver dans l'impossibilité d'opter pour une solution qui environnementalement fait plus de sens, simplement parce qu'elle coûte plus cher.

2025

M. GILLES BERNARDIN :

Si je pourrais compléter...

2030

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y, Monsieur.

2035

M. GILLES BERNARDIN :

2040

Oui. Je tiens à saluer quand même les initiatives du ministère des Transports du Québec, entre autres dans le cas du bardeau d'asphalte. Déjà, en 2013, le Ministère a réalisé avec 3R MCDQ, une entreprise privée : intégrer du bardeau d'asphalte dans les enrobés bitumineux. Ils ont suivi ça pendant trois ans. Au bout de trois ans, les résultats ont été concluants et ils ont adapté leurs devis pour permettre l'intégration de bardeaux d'asphalte dans les enrobés bitumineux, sauf

qu'il y avait d'autres obligations au niveau d'intégrer ça dans les usines d'enrobés bitumineux, ce qui a été réalisé.

2045 Mais je pense que, quand on veut penser, entre autres dans le secteur du génie civil, je pense que ce serait important d'avoir une autorité qui est en mesure d'établir la qualité des matériaux qui peuvent être réintégrés soit dans le pavage d'asphalte, soit comme sous-fondations.

2050 Parce que, vous savez, au niveau des villes et ainsi de suite, eux aussi ont leurs experts, de sorte qu'il peut y avoir autant d'opinions que de villes. Je pense que ce serait important de se doter d'une autorité dans ce domaine-là, et que cette autorité-là fasse loi.

2055 À titre d'exemple, le Bureau de normalisation du Québec a une norme pour les granulats recyclés et ainsi de suite, ça fait quand même plusieurs années que ça existe. Elle est en révision. Tout ce qu'on espère, c'est que cette norme-là puisse mieux servir, justement. Lorsqu'il y a des devis, qu'on fasse référence à ça et que ça devienne l'élément d'autorité, si vous voulez, par rapport à la qualité des granulats et des matériaux qui peuvent être réutilisés.

LE PRÉSIDENT :

2060 Merci. Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

2065 Juste une petite question technique. Vous parlez de conditionnement, traitement des fines qui viennent du gypse, qui est un problème majeur dans les centres de tri CRD, vous parlez d'une solution. Est-ce que vous pouvez être un petit peu plus précis? Est-ce qu'il y en a une, solution, par rapport à ça, ou si les centres de tri doivent simplement l'accumuler *ad æternam*?

M. GILLES BERNARDIN :

2070 Historiquement, les sites d'enfouissement utilisaient les célèbres fines de sable de tamisages de centres de tri comme matériel de recouvrement. À cause de la présence de gypse, ils ont dit que ça crée des problèmes de senteur, donc ils ont cessé d'utiliser cette matière-là comme matériau de recouvrement. Et par la suite, ils ont tout simplement cessé de les recevoir.

2075 À ce moment-là, les centres de tri se retrouvaient devant trois situations : ou bien de les accumuler sur leurs sites, ou bien de faire affaire avec des sites illégaux, ou bien fermer. Donc, on a vécu cette situation-là pendant une période d'au moins un an, un an et demi.

2080 Et tout récemment, il y a une entreprise qui a obtenu les autorisations du ministère de l'Environnement pour être en mesure de gérer ces fines de centres de tri. On espérait qu'il y aurait plus qu'une entreprise. L'entreprise est dans la région de Montréal. La problématique est effectivement particulièrement dans la région de Montréal, mais je pense que ce serait sage qu'on puisse avoir d'autres options de gérer ces fines de centres de tri.

2085 Et cette problématique-là n'est pas particulière au Québec : c'est partout en Amérique du Nord. Aux États-Unis, Construction & Demolition Recycling Association vivent les mêmes situations au niveau des centres de tri aux États-Unis.

LE COMMISSAIRE :

2090 Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2095 Madame Duchaine, Messieurs Bernardin et Dinelle, merci beaucoup.

Mme AMÉLIE CÔTÉ ET Mme COLLEEN THORPE (DM108)

2100 **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant mesdames Amélie Côté et Colleen Thorpe.

2105 **Mme COLLEEN THORPE :**

Bonjour, Messieurs les Commissaires, est-ce que vous nous entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

2110

Je vous entends très bien. Bonsoir à toutes les deux.

Mme COLLEEN THORPE :

2115

Bonsoir, Messieurs les Commissaires, Monsieur et Madame de l'équipe du BAPE. Merci de nous accueillir à cette heure tardive. Donc, je m'appelle Colleen Thorpe, je suis la directrice générale d'Équiterre. Je suis accompagnée d'Amélie Côté, analyste en réduction à la source chez Équiterre.

2120

Comme plusieurs groupes, nous étions enthousiastes à l'effet que le BAPE soit interpellé sur la gestion des matières résiduelles. Ce étant dit, Équiterre considère que le MELCC vous a donné un mandat trop étroit. Une loupe réductrice sur la gestion des matières ultimes ne permet pas d'explorer les solutions systémiques au problème.

2125

Nous savons tous, et particulièrement à la lumière de la pandémie, qu'il est moins cher de prévenir que de guérir. C'est pourquoi notre mémoire met l'accent sur la réduction et le réemploi. La réduction à la source et l'élimination sont inversement proportionnelles : plus on réduit, moins les besoins d'avoir recours à l'enfouissement et à l'incinération seront importants.

2130

Cette logique – puis je me permets de le dire ici, le gros bon sens – est bien comprise par un grand nombre de citoyens et d'organisme. D'ailleurs, nous en avons incité plusieurs à participer à ce BAPE. Chez Équiterre, la transformation de nos systèmes de production et de consommation est essentielle pour éviter l'emballement climatique et l'effondrement du vivant.

2135

Donc, vous le savez, le cycle effréné de production et d'élimination génère quantité de gaz à effet de serre. Ce qui devient de plus en plus évident, c'est qu'elle engendre aussi une pénurie de ressources, même pour des pays riches en ressources naturelles, comme le Canada.

2140

Le jour du dépassement, soit la date à laquelle l'humanité a consommé plus de ressources renouvelables que la Terre est capable de produire en un an est devancée à chaque année. À l'échelle mondiale, elle était le 22 août en 2020, de quoi s'inquiéter. Au Canada, de quoi s'inquiéter encore plus : le jour du dépassement était le 18 mars.

2145 Certains pays commencent à agir. Par exemple, les Pays-Bas ont adopté, en 2016, une stratégie nationale d'économie circulaire incluant des objectifs à atteindre pour les gouvernements locaux, ayant pour but l'atteinte d'une économie sans déchets en 2050.

2150 La France a également investi des sommes importantes pour la réparation des vélos dans le cadre de la relance économique. Vous le voyez ici à l'acétate, donc 100 M€ pour les individus, 50 € pour la réparation. Et ça a bien marché, parce que, finalement, il y a eu 1,9 million de réparations.

2155 Donc, au Québec, force est de constater qu'il y a eu une quasi-absence de financement des initiatives en réduction à la source au courant des dernières années, et donc, une de nos propositions, c'est vraiment une vraie priorisation de la stratégie des 3RV-E, avec un financement d'un plan structuré de réemploi. Et les fonds pourraient provenir de la hausse des redevances à l'élimination.

2160 Et à cet effet, les études sont assez concluantes que cet outil écofiscal a un grand potentiel. Nous sommes de l'avis que les redevances devraient être assez élevées pour dissuader le recours à l'enfouissement et à l'incinération et favoriser la réduction à la source, le réemploi et le recyclage. Je passe maintenant la parole à Amélie.

Mme AMÉLIE CÔTÉ :

2165 Merci. Je voulais revenir en fait sur la définition même du résidu ultime. Donc, quand on a pris connaissance de la définition du ministère de l'Environnement, on a trouvé surprenant l'aspect de variabilité, en fait, potentielle, du résidu ultime, donc selon les conditions techniques et économiques, selon la disponibilité aussi des ressources sur le territoire pour valoriser les matières résiduelles. Donc, en soi, selon l'interprétation qui est faite, si on élimine 722 kilogrammes de matières résiduelles par année, le résidu ultime, c'est 722 kilogrammes de matières par année.

2170 Selon Équiterre, on devrait revoir finalement la définition même du résidu ultime pour qu'il soit défini comme les matières qui ne sont ni recyclables ni compostables ou qui n'auraient pas pu être réemployées autrement. Donc, on peut mettre en place les conditions pour favoriser la réduction à la source puis éviter que des matières qui sont effectivement réemployables, recyclables ou compostables, soient éliminées.

2175

C'est une définition dont on a discuté avec plusieurs organisations aussi dans le cadre du processus de concertation pour la formulation de ce mémoire.

2180 Au niveau du portrait de l'élimination, donc on constate, quand on regarde les données des caractérisations à l'élimination réalisées par Recyc-Québec, que finalement on retrouve, dans les sites d'enfouissement et les incinérateurs, beaucoup de matières recyclables, de matières organiques, d'objets également au niveau des encombrants, des textiles, qui ont tout un potentiel de valorisation.

2185 Donc, c'est vraiment pertinent de s'y attarder en amont, au niveau de la réduction à la source et du réemploi. Puis une des causes de la présence de toutes ces matières dans les sites, c'est notamment que les coûts d'élimination ne sont pas suffisamment élevés.

2190 On constate, en analysant les données d'élimination, si on met en commun finalement la quantité de matières éliminées dans les lieux d'enfouissement technique et les incinérateurs ainsi que la quantité de matériaux de recouvrement, ça fait en sorte qu'en 2008 et 2019-2020 on a seulement réduit de 1 % la quantité totale de matières résiduelles alors qu'on en est au troisième plan de gestion des matières résiduelles et qu'on continue à mentionner que les 3RV-E, donc la réduction à la source, le réemploi, sont prioritaires pour le gouvernement puis au niveau des plans d'action. Donc, c'est vraiment insuffisant. Puis la hausse des coûts d'élimination fait partie des solutions, selon nous.

2200 Pour la proposition, on en a parlé lors de la première séance, bien, en fait, la première période des audiences : la question du point de bascule. Donc, pour bien comprendre puis bien déterminer des coûts d'élimination qui sont les plus efficaces possible, une analyse économique serait nécessaire. Puis on voudrait que les coûts d'élimination soient suffisamment élevés pour rendre les autres alternatives de réemploi, de recyclage, attrayantes, et qu'il y ait également une internalisation des coûts environnementaux et sociaux inhérents aux sites d'élimination, et que ça favorise également un changement structurel au niveau de la gestion des matières résiduelles.

2210 À titre comparatif, une telle analyse économique a été faite au niveau de la bourse du carbone, donc pour déterminer le bon temps qu'il serait suffisamment élevé pour inciter finalement la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Finalement, je vais passer, dans un deuxième temps en fait, sur le réemploi. Donc, on a vraiment voulu s'attarder au potentiel économique du réemploi. On le voit avec le contexte actuel, on essaie de planifier une relance économique, et le réemploi a vraiment un potentiel très intéressant.

2215

Les données qui sont présentées ici, au niveau de la quantité d'emplois générés par 1 000 tonnes, sont issues de deux études européennes, donc une par le réseau RREUSE, en Europe, qui travaille particulièrement, qui regroupe particulièrement des entreprises en économie sociale et des gouvernements, et l'organisme Gaïa qui a fait une analyse dans 16 pays.

2220

Et on conclut, en fait, que le réemploi crée de 20 à 140 emplois par 1 000 tonnes, comparativement à l'élimination qui a 0,2 emploi par 1 000 tonnes. Donc, le potentiel économique est là. Et on a voulu se questionner sur comment est-ce que ça pourrait se refléter au Québec. Donc, est-ce que ces données-là pourraient être représentatives de la situation québécoise?

2225

Et donc, à la diapositive suivante, on illustre, en fait, différents organismes et différentes données ont été colligés, notamment dans une variété de secteurs avec des chiffres d'affaires aussi relativement importants – si on faisait la somme de toutes ces initiatives-là, on arrive à 70 millions de revenus, puis c'est vraiment un portrait qui est très, très partiel –, et ensuite on a fait une règle de trois, donc : le nombre d'employés; la quantité de tonnes réemployées; ainsi que la création d'emplois par 1 000 tonnes.

2230

Et on arrive à la conclusion selon laquelle effectivement il y a un potentiel intéressant à ce niveau-là. Et puis c'est représentatif des données européennes : on est entre 13 et 63 emplois par 1 000 tonnes.

2235

Et ce qui nous a motivés à faire ça, aussi, c'est qu'on n'a pas de réel portrait du réemploi au Québec. Donc, les dernières données datent de 2006 : il y a un portrait qui a été réalisé pour la Ville de Montréal, que par la suite Recyc-Québec a extrapolé au niveau québécois.

2240

On estimait à ce moment-là qu'il y avait 1 650 établissements de réemploi, mais on n'a pas davantage d'informations à ce sujet-là, malgré le fait que ce soit le deuxième R, finalement, de la hiérarchie des 3R, et qui a également un potentiel au niveau de la réduction à la source, puisque les matières réemployées sont donc également réduites, par le fait même.

2245 Notre recommandation est vraiment que le gouvernement du Québec intègre, dans ses
stratégies de développement économique, le financement en priorité des entreprises et des
organismes œuvrant dans le réemploi, donc pour un potentiel de relance économique locale qui
respecte les limites des écosystèmes et donc qui va vraiment dans le sens de la Politique
2250 québécoise de gestion des matières résiduelles ainsi que des objectifs, des cibles de réduction
d'émissions de gaz à effet de serre.

Et également, on a quelques recommandations au niveau des données, parce que, en
réalisant le mémoire, on a pu constater un certain manque d'informations :

2255 - Notamment au niveau des industries, commerces et institutions, donc les derniers portraits
datent d'il y a plus d'une décennie. Évidemment, la situation a fortement évolué depuis,
notamment avec la création des réseaux Synergie, mais avec des implantations de collectes.

2260 - Le fait aussi de connaître, de colliger les coûts d'élimination chargés par les lieux
d'enfouissement technique et les incinérateurs, ce ne sont pas des données qui étaient
accessibles au moment de la commission.

2265 - De quantifier aussi le potentiel de la réduction à la source à partir des données des
caractérisations à l'élimination, pour voir qu'est-ce qui aurait pu être réemployé au niveau des
matières éliminées.

- Et, finalement, de réaliser un portrait des entreprises du réemploi, notamment au niveau des
quantités et des types d'objets réemployés puis du potentiel de création d'emplois.

2270 Donc, en conclusion, on tenait à vous remercier pour votre écoute, votre ouverture pendant
particulièrement la première partie des audiences. On apprécie beaucoup le fait que la commission
ait élargi aussi sa réflexion au-delà du résidu ultime, parce qu'on aurait pu se cantonner vraiment
dans un aspect particulier.

2275 Et on voulait également souligner le fait qu'on espère que le rapport aura le rayonnement
souhaité aussi. Et donc avec une date de dépôt qui est autour du 22 décembre, ça risque d'être un
petit peu plus difficile, donc on souhaite, on espère que le dépôt pourrait avoir lieu plusieurs

semaines avant pour être lu, être vu, être entendu aussi pour trouver écho auprès des décideurs.
Merci.

2280

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Quand vous avez dit que le rapport devrait être déposé le 22 décembre, je pensais que vous alliez nous dire « J'espère que ce sera un beau cadeau de Noël », mais enfin ce n'est pas tout à fait ça que vous avez dit. Je vais céder la parole d'abord à mon collègue, puis je poursuivrai avec une ou deux questions. Monsieur Renaud?

2285

LE COMMISSAIRE :

Oui, merci, Mesdames. Votre mémoire est assez clair et très intéressant. Au niveau de l'augmentation de la redevance, vous parlez d'augmentation de la redevance pour que le coût d'élimination devienne plus dispendieux, devienne plus élevé que le coût des autres options de valorisation.

2290

Est-ce que ça implique, ça, que la redevance devrait être différente d'une région à l'autre? Parce que tous ces coûts-là varient énormément d'une région à l'autre, est-ce qu'on devrait faire des distinctions entre les régions? Ou, en fait, est-ce qu'on essaie de niveler le coût d'élimination, qu'il soit le même partout au Québec? Ou comment vous voyez ça?

2295

Mme AMÉLIE CÔTÉ :

Bien, ce serait à voir, parce qu'effectivement il y a des mécanismes dans la loi pour éventuellement fixer des coûts d'élimination, mais ceux-ci pourraient être balisés. Puis de la même manière pour les redevances à l'élimination.

2300

Donc, par exemple, en Gaspésie, on sait que les coûts d'élimination sont plus élevés. Et donc peut-être qu'avec la redevance actuelle c'est suffisant pour dissuader le recours à l'élimination, mais en ce moment on n'a pas nécessairement une solution qui s'applique mur à mur.

2305

Donc, je pense que tous les scénarios pourraient être envisagés en ce sens-là, de voir quelle proportion de l'augmentation des coûts serait attribuable aux redevances versus des coûts

2310

d'élimination plus chargés par les établissements, si on avait déjà un état de la situation puis qu'ensuite on définissait des redevances, effectivement, pour atteindre le point de bascule.

2315 Puis en ce moment, on ne le connaît pas beaucoup, mais c'est là où on veut se rendre. Donc, ça peut être effectivement modulé si on juge que dans certaines régions les coûts sont suffisants pour s'y rendre.

LE COMMISSAIRE :

2320 Dans votre mémoire, vous dites que le gouvernement du Québec intègre dans sa stratégie le financement des entreprises œuvrant dans le réemploi, et vous parlez également du financement du développement d'alternatives réutilisables en amont.

2325 Est-ce que je dois comprendre que, vu que vous demandez du financement, que ce sont des filières qui ne sont pas rentables ou qui sont... les gens ne le feront pas s'il n'y a pas de financement? Dans le cas du réemploi, je suis un peu surpris, parce que j'avais l'impression qu'il y avait une rentabilité là-dedans, mais peut-être que je me trompe.

2330 **Mme AMÉLIE CÔTÉ :**

Bien, le réemploi... vas-y, Colleen.

Mme COLLEEN THORPE :

2335 Ah, bien, on peut se compléter.

Mme AMÉLIE CÔTÉ :

2340 Oui.

Mme COLLEEN THORPE :

2345 Si je peux me permettre, c'est clair que le réemploi passe souvent par un certain reconditionnement et une réparation, et on sait très bien que la filière de la réparation, à l'heure

2350 actuelle, n'est pas tout à fait rentable. C'est-à-dire que, pour certains secteurs, ça pourrait l'être, et on voit déjà, par exemple, la filière de la mobilité électrique où il y a quand même un début de réparation qui se fait sentir, alors que dans d'autres secteurs on ne l'a tout simplement pas développée, où on n'offre même plus la formation pour qu'il puisse exister des réparateurs qui vont favoriser le réemploi.

2355 Donc, c'est quand même nécessaire, une intervention et une vision gouvernementale pour relancer cette industrie-là. Et je pense que l'exemple de la réparation des vélos en France, c'était un effort en ce sens-là, que le gouvernement peut intervenir et stimuler ce secteur-là. Après, il faudra faire un plan pour le prioriser et déterminer quels secteurs sont les plus propices, et y aller par secteur.

Mme AMÉLIE CÔTÉ :

2360 Puis si je peux compléter, c'est ça, en fait, au niveau de la réparation, il y a toute une réflexion sur le fait de développer des modèles d'affaires qui sont viables, aussi. Donc, beaucoup d'initiatives citoyennes ont vu le jour au courant des dernières années, mais ça ne permet pas une mise à l'échelle. Donc, on est encore dans l'exploration des modèles d'affaires à ce niveau-là.

2365 Mais effectivement, des organismes de réemploi, comme les ressourceries, existent depuis plusieurs années, et puis leur matière première, c'est des objets qui sont donnés, mais ils pourraient certainement bénéficier de, par exemple, campagnes de communication ou de sensibilisation à la manière de bien faire le don, parce qu'eux se retrouvent généralement avec des objets qui n'auraient pas nécessairement dû leur être amenés, des matières qui iraient directement à l'élimination ou à l'écocentre, par exemple. Donc, pour eux, ça représente des coûts importants, il y aurait sûrement moyen de faire de la sensibilisation à ce niveau-là.

2375 Et pour ce qui est des contenants à remplissages multiples puis des systèmes, ces types de systèmes là, pour la consigne, par exemple – bon, je ne prendrai pas la consigne des contenants de boissons, mais les autres alternatives dans l'alimentaire sont émergentes aussi, sont à soutenir, parce que ça prend des investissements de base quand même importants pour finalement avoir les objets réutilisables en tant que tels.

2380 Puis le fait aussi de communiquer sur la possibilité de réemployer dans le secteur alimentaire
s'est avéré problématique au courant de la dernière année, donc on a pu démontrer que c'était
possible d'avoir par exemple un processus pour l'utilisation de ses propres contenants ou de
contenants consignés, mais il y a encore une certaine frilosité de la part des commerçants à ce
niveau-là. Donc, évidemment, ça prend des ressources au niveau de la sensibilisation et de la
formation sur ces questions-là.

2385

LE COMMISSAIRE :

Je vous remercie.

2390

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Renaud. Dites-moi, quels sont les points d'appui sur lesquels vous vous
basez pour penser que la stratégie nationale d'économie circulaire des Pays-Bas puisse être
transposée au Québec?

2395

Mme COLLEEN THORPE :

2400 On va peut-être en apprendre un peu plus dans les prochains jours avec Recyc-Québec qui
a les assises sur l'économie circulaire demain. Je vous dirais que l'économie circulaire, c'est
émergent un peu partout, et on n'a pas un chemin direct à suivre. Par contre, ce qui est intéressant
avec les Pays-Bas, c'est que l'exercice a été réfléchi avec tous les acteurs, et l'exercice a été fait
avec une vision sur l'employabilité. Et ça revient à ce qu'Amélie amenait dans sa présentation sur
le potentiel d'emploi dans ces secteurs-là.

2405

Et donc, le Québec a quand même une longueur d'avance sur d'autres régions, au Canada
notamment et même en Amérique du Nord, sur la connaissance sur l'économie circulaire. Et donc,
ça ne s'est pas traduit encore dans les politiques, mais pour ce qui est des acteurs qui sont autour
de la table, et là je fais référence à des acteurs académiques, qui sont là à rassembler les différents
partenaires pour parler des expériences en économie circulaire.

2410

Aussi, le fait qu'au Québec on a le chantier de l'économie sociale, et donc on a des conditions
propices ici à faire lever l'économie circulaire, parce que justement on a cette, je dirais cette

2415 interaction avec les différents acteurs qui sont capables de se parler et trouver des solutions. Ça
laisse espérer qu'on peut émuler des régions comme les Pays-Bas, sans pour autant dire qu'on a
tout qui est semblable, au contraire. C'est vraiment un très petit pays qui a beaucoup moins de
ressources que le Québec.

2420 Cela étant dit, il y a des liens qui se font actuellement entre le Québec et les Pays-Bas pour
justement essayer d'amener ces bonnes pratiques. Mais on n'est pas rendu à l'étape que cette
vision-là s'intègre vraiment dans la stratégie du gouvernement. Et j'ose dire que le fait qu'on a une
société d'État qui s'appelle Recyc-Québec, qu'on est encore dans une ancienne façon de parler,
de penser, où on met nos efforts sur le recyclage plutôt que la prévention en amont.

LE PRÉSIDENT :

2425 Une dernière petite question. Vous divergez d'opinion par rapport à la définition de résidu
ultime du ministère de l'Environnement. Ce que je comprends, c'est que dans la proposition que
vous faites, vous n'intégrez pas les enjeux régionaux, je dirais. Est-ce que je me trompe?

2430 **Mme AMÉLIE CÔTÉ :**

En fait, ce n'est pas qu'on ne veut pas intégrer les enjeux régionaux, on veut en tenir compte,
mais on voudrait que le résidu ultime, au sens où on parle de matières qui ne sont effectivement ni
recyclables, ni compostables, ni autrement réemployables, ce soit vraiment ce qui reste.

2435 Et puis on n'a même pas dans le portrait de l'élimination en ce moment ce que peut
représenter le résidu ultime. Parce que même dans les catégories de matières qui ont été
analysées, on ne sait pas, par exemple si on a X tonnes de résidus domestiques dangereux, est-
ce que, là-dedans, il y a 50 % qui sont des ordinateurs et des téléphones qui auraient pu être
réemployés? Donc, c'est plus dans la manière de voir les matières qui sont envoyées à l'élimination.

2440 Mais effectivement, il y a des enjeux régionaux, puis les conditions techniques et sur le terrain
ne sont pas les mêmes partout, on l'a vu avec la présentation un petit peu plus tôt aujourd'hui sur
les enjeux plus nordiques.

2445

Mais ce qu'on souhaite, c'est que les moyens soient mis en place pour que justement, partout au Québec, il y ait cette possibilité de n'éliminer que les résidus ultimes qui sont des objets qui ne sont ni recyclables ni compostables ou qui ne peuvent pas être réemployés.

2450 Donc, qu'on mette des ressources pour pouvoir se rendre à cette définition-là du résidu ultime.

LE PRÉSIDENT :

2455 Et pour Équiterre, c'est réaliste à l'échelle de tout le territoire québécois, y compris les milieux isolés, les milieux nordiques, à ce que ces... ça couvre tout. Votre souhait de voir cette définition être adoptée, c'est pour l'ensemble du territoire du Québec?

Mme AMÉLIE CÔTÉ :

2460 Oui, c'est ce qu'on souhaite. Après ça, on n'a pas l'expertise technique de tous les enjeux nordiques, mais si c'était cette vision-là qui guidait la définition du résidu ultime, on pourrait mettre davantage de moyens en place où il y a des besoins aussi, comme ce qui a été évoqué en présentation plus tôt.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames Côté et Thorpe, merci beaucoup. Merci.

2470 **Mme AMÉLIE CÔTÉ :**

Merci.

Mme COLLEEN THORPE :

2475 Merci à vous.

2480

Mme RUBA GHAZAL (DM122)

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant la dernière intervenante, madame Ruba Ghazal.

2485

Mme RUBA GHAZAL :

2490

Oui, bonjour, bonsoir. Bonsoir, Messieurs les Commissaires, donc Ruba Ghazal, députée à l'Assemblée nationale du Québec pour Québec Solidaire et responsable pour les questions environnementales. Je suis très contente d'être ici, la dernière, et je trouvais très, très important pour moi de présenter un mémoire à cette commission-là.

2495

J'ai déjà eu l'occasion de le dire au ministre de l'Environnement, que je salue son initiative, l'initiative du gouvernement, de faire un BAPE pour faire la lumière sur la gestion des résidus ultimes et toute la question des sites d'enfouissement qui sont vraiment un problème de société.

2500

Si on voulait aller à la cause qui fait qu'aujourd'hui on se retrouve devant un BAPE générique pour étudier cette question-là de la gestion des déchets, c'est vraiment, la cause fondamentale, je dirais que c'est la société de consommation dans laquelle on est, où le consumérisme et le productivisme est roi. Mais je sais que ça ne fait pas partie, disons, du mandat de votre commission de régler ce problème-là et de changer notre société. Mais je voulais vous dire à quel point je trouvais que c'est important.

2505

Si on regarde uniquement les chiffres, les Québécois jettent en moyenne 722 kilogrammes par année de déchets, alors que dans le Plan d'action du gouvernement 2019-2024, il s'était donné comme objectif de réduire à... en fait, il s'est donné comme objectif de réduire ces déchets-là à 525 kilogrammes ou moins par année, en 2023.

2510

2023, ça, c'est demain. Et on n'a pas besoin d'une boule de cristal : si on regarde ce qui s'est passé dans le passé avec tous les objectifs et les cibles que le gouvernement s'est doté, bien, ça n'a jamais été respecté et c'est sûr que, si on continue de faire les choses de la même façon, comme je le disais, sans avoir une boule de cristal, on n'arrivera pas à atteindre cette cible-là, parce

qu'on est très bon au Québec, on en fixe, mais après ça, pour venir les atteindre, c'est beaucoup moins évident.

2515

Pourtant, pour y arriver, on n'a pas besoin de réinventer la roue, on a juste à ouvrir la LQE, la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui nous montre le chemin, qui est celui du principe de hiérarchisation des 3RV-E qui doit toujours nous guider.

2520

Par rapport à la définition, j'écoutais la discussion que vous aviez avec le groupe précédent sur la définition. En fait, celle qui est contenue dans les documents qui sont présentés dans le BAPE, où elle parle que le résidu ultime, bien, c'est une notion évolutive, alors que dans le Plan d'action ou la Politique, plutôt, du gouvernement sur la gestion des matières résiduelles, on ne parle pas de « évolutive ».

2525

En fait, je vais le dire de façon claire : est-ce qu'une boîte en carton non recyclée qui se trouve dans un lieu d'enfouissement technique, est-ce que ça doit être considéré comme un résidu ultime? Je ne pense pas. Au contraire, ça ne devrait pas être le cas.

2530

Et les sites d'enfouissement, on le sait, sont remplis non pas de résidus ultimes – sinon il y en aurait beaucoup moins et peut-être que notre problème serait moins grave et il n'y aurait pas de BAPE –, ils sont remplis de matières recyclables, de matières compostables, parce que, justement, malgré toutes les cibles qu'on s'est fixées, on n'a jamais réussi à atteindre les cibles de recyclage, de compostage, encore moins de réemploi ou de réduction à la source, je ne parle même pas de ça. Puis comme je vous disais, les chiffres sont là, donc, pour le montrer, et j'en parle aussi dans mon mémoire.

2535

Donc, force est de constater que ni le ministère de l'Environnement ni Recyc-Québec ne réussissent à atteindre les objectifs de détournement des matières recyclables et compostables de l'enfouissement.

2540

Et ce qui est important de mentionner, c'est qu'avant de gérer les résidus ultimes, tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas réglé le problème de l'enfouissement de ces matières-là recyclables et compostables, bien, ce serait incohérent, avec la LQE, d'aborder la question de l'élimination des résidus ultimes. Il faut vraiment régler le problème des 3RV, c'est-à-dire réduire à la source, recycler, etc.

2545

2550

Maintenant, pour ce qui est de la gouvernance, je vais en glisser un mot. Le ministère de l'Environnement, Recyc-Québec, les MRC sont tous impliqués dans la gestion des matières résiduelles et dans l'atteinte des objectifs, mais qui est réellement redevable quand on n'atteint pas les résultats?

2555

Maintenant, avec la responsabilité élargie des producteurs, avec laquelle je suis évidemment très, très d'accord, et qui a été étendue avec le projet de loi 65 – j'ai été à la commission parlementaire –, bien là, il y a d'autres responsables, ce sont les producteurs qui mettent des produits sur les marchés, qui ont une responsabilité aussi pour l'atteinte des résultats. Et ça, c'est une bonne chose.

2560

Et on va le voir avec la réglementation, ça va être quoi, les pénalités qui vont être imposées à ces producteurs-là si les cibles ne sont pas atteintes, les cibles, donc, de recyclage, ne sont pas atteintes.

2565

Donc, toute la question de l'imputabilité est très importante. On ne peut pas continuer à ne pas atteindre les cibles. Je l'ai dit : il faut plus d'imputabilité pour les acteurs concernés et qu'on cesse de se lancer la balle. Vous savez, si Recyc-Québec n'existait pas, je l'aurais inventé. Je veux dire, j'aurais demandé qu'il y ait un organisme qui s'occupe du recyclage.

2570

Mais pourquoi est-ce qu'on n'a pas de résultats? Et ça, je trouve ça très, très malheureux et très dommage, et il faut qu'il y ait quelqu'un qui réponde. Parce qu'on a l'impression qu'on fixe les objectifs puis, après ça, ce n'est pas grave si on ne les atteint pas. La question d'imputabilité est très importante.

2575

Peut-être le commissaire au développement durable devrait s'attarder sur cet enjeu un peu plus, évaluer l'efficacité ou la non-efficacité des mesures mises en place, faire des recommandations.

Le gouvernement mise beaucoup sur la valorisation énergétique pour réduire la quantité de matière enfouie. Je rappelle que, même si cette avenue peut sembler comme une solution intéressante, elle nous éloigne encore des principes fondateurs dans la LQE, parce que quand on parle de valorisation, c'est encore flou. C'est flou dans la réglementation. On ne dit pas, on ne fait

2580 pas de différenciation entre les différents types de valorisation, par exemple la biométhanisation, la valorisation de la matière, la valorisation énergétique.

Quant à moi, la valorisation énergétique où on veut détruire la matière pour faire de l'énergie, bien, c'est de l'élimination. Ça ne devrait même pas s'appeler valorisation. Il faut que ça, toute cette
2585 question-là de hiérarchisation-là dans la valorisation soit contenue dans la réglementation et dans la loi.

Il y a déjà eu une intention du gouvernement d'aller de l'avant avec ça, mais ça n'a jamais été fait. Donc, c'est pour ça qu'à Québec Solidaire on propose qu'il y ait un moratoire sur tout
2590 nouveau projet de valorisation énergétique tant que ce travail-là n'aura pas été fait.

Il faut aussi sortir de la logique des méga-dépotoirs et responsabiliser les MRC et les municipalités dans la gestion des matières résiduelles. On a vu, avec les problèmes à Sainte-Sophie, à Drummondville, où il n'y a pas d'acceptabilité sociale à cause de ces méga-dépotoirs, peut-être qu'il faudrait favoriser plus la régionalisation, donc, de la gestion des matières résiduelles.
2595

Le projet de loi 65 – je vais sur d'autres sujets avant de terminer. Pour le projet de loi 65, qui permet de voir arriver aussi les points de dépôt de contenants consignés, économiquement et environnementalement, il pourrait peut-être être aussi avantageux de favoriser une synergie entre
2600 les écocentres, les points de dépôt volontaire de verre qui ont été mis en place par des municipalités et des initiatives citoyennes et ces nouveaux centres de dépôt.

Toute la question de la gestion des résidus ultimes, la gestion des matières résiduelles, les sites d'enfouissement, c'est un sujet vaste, et il y a d'autres choses aussi qui devraient être regardés
2605 qui ont été mentionnés par les personnes précédentes.

Toute la question de l'écoconception, ça existe, mais il faudrait peut-être arrêter d'avoir des mesures volontaires et être un peu plus coercitif pour s'assurer que ce ne soit pas juste de façon pour faire du marketing que les entreprises le mettent en place.
2610

S'attaquer au gaspillage alimentaire, il y a eu aussi une consultation à la Ville de Montréal, il faudrait que le gouvernement du Québec aussi fasse quelque chose par rapport à la question du gaspillage alimentaire qui est un fléau aujourd'hui dans notre société.

2615 L'obsolescence programmée : il y a un projet de loi en cours, il faudrait que ce projet de loi, bien, puisse être adopté prochainement. Le gouvernement, on a commencé le début des étapes du projet de loi, la prise en considération, mais on n'est pas allé plus loin. J'espère qu'il ne va pas mourir au feuilleton.

2620 Et il faut vraiment qu'il y ait du leadership de la part du gouvernement pour prendre à bras le corps ce problème. Le gouvernement a élargi des sites d'enfouissement avant de faire ce BAPE générique, peut-être qu'il aurait pu attendre un peu. Je comprends qu'il y a beaucoup, beaucoup de déchets, qu'est-ce qu'on peut faire avec ça?

2625 Mais ce qu'il faut, je l'ai déjà dit puis je veux le répéter, c'est vraiment s'assurer que les cibles qu'on se met en place, que ce ne soit pas juste un sport national, on se fixe des cibles puis on ne les atteint pas, mais qu'il y ait quelqu'un qui soit redevable et qu'elles soient atteintes, ces cibles-là, pour régler le problème, pour réduire à la source, recycler les déchets et ne pas, après ça, dire, bien, qu'est-ce qu'on fait avec les méga-dépotoirs avec lesquels on se trouve aujourd'hui? Voilà. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

2630

LE PRÉSIDENT :

2635 Merci à vous. Écoutez, j'avais juste besoin d'une clarification avant de poser une question et de vous céder ensuite à mon collègue, monsieur Renaud. Vous avez dit, évidemment c'est un mémoire en votre nom, mais vous avez indiqué que la proposition d'un moratoire sur les projets de valorisation énergétique, c'est de Québec Solidaire. Est-ce que c'est Québec Solidaire qui s'est positionné de cette façon-là ou c'est Ruba Ghazal?

2640 **Mme RUBA GHAZAL :**

Non, non, il n'y a pas de différence. Quand on est députée, même si ce n'est pas écrit puis on ne voit pas le logo de Québec Solidaire, je parle toujours au nom de Québec Solidaire. Ça, c'est clair, c'est sûr et certain.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et puisque vous avez fait référence à l'obsolescence programmée, dites-nous qu'est-ce qui, selon vous, fait obstacle actuellement pour l'étude du projet de loi?

2650 **Mme RUBA GHAZAL :**

Écoutez, moi, j'étais très, très agréablement surprise quand le gouvernement a appelé le projet de loi sur l'obsolescence programmée, parce que c'est un projet de loi d'un député... en fait, même, d'un député indépendant, le député de Chomedey, qui a fait un travail extraordinaire avec les étudiants de l'Université de Sherbrooke – vous êtes peut-être au courant, ça a été aussi un travail transpartisan – et moi, j'avais même déposé une motion pour que ce projet-là soit appelé avant même la pandémie, et récemment, le gouvernement l'a appelé. Donc, c'est une bonne chose.

2655
2660 Mais après ça, les travaux, toute la question de la gestion des travaux parlementaires, l'horaire, ça, c'est géré par le gouvernement. C'est le leader du gouvernement qui dit : bon, cette semaine, qu'est-ce qu'on étudie? Ça va être quoi, le menu législatif, qu'est-ce qui est appelé?

2665 Et jusqu'à maintenant, je ne peux pas vous dire, je ne suis pas dans le secret des dieux. Tout ce que je sais, c'est que j'ai été contente de voir que la première étape, elle est passée, si ma mémoire est bonne, mais après ça, l'étude détaillée, tout ça, on ne nous a rien annoncé.

2670 Donc, peut-être que dans vos recommandations vous pouvez dire : adopter le projet de loi sur l'obsolescence programmée avant la prochaine... bien, la campagne électorale, avant la fin de cette législature, en octobre 2022, ce serait un pas extraordinaire. Ce serait trop dommage que tout ce travail-là soit, dans le fond ne disparaîtra pas, mais, comme on dit, que le projet de loi soit mort au feuilleton, il n'y a pas de raison. J'ai quand même senti une volonté du gouvernement en l'appelant. Maintenant, il faut aller jusqu'au bout.

2675 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Renaud?

LE COMMISSAIRE :

2680

Oui. Madame Ghazal, vous parlez du transfert de déchets entre les municipalités ou MRC – bon, municipalités, je ne pense pas que vous vouliez aller jusque-là – entre municipalités ou MRC d'une région devrait être approuvé par les populations concernées. Est-ce que ça, ça n'implique pas que chaque MRC ou peut-être chaque municipalité devrait posséder ses propres installations? Ce que vous proposez, finalement, c'est qu'il y ait une multiplication des installations, autant de tri, d'élimination et ainsi de suite, dans chaque MRC?

2685

Mme RUBA GHAZAL :

2690

En fait, sans aller dans le détail en disant qu'il faudrait que dans chacune des MRC il y ait une installation et tout ça, c'est vraiment le problème qu'il ne faut pas qu'il y ait d'autres méga-dépotoirs comme ceux qu'on a où plusieurs, plusieurs MRC et régions autour viennent déposer leurs déchets parce que ça crée des problèmes à la longue pour les gens qui sont autour.

2695

Peut-être aller vers plus des plus petits sites d'enfouissement, mais je n'ai pas réfléchi à des critères, combien est-ce qu'il devrait y en avoir, est-ce que chacune devrait en avoir, est-ce que plusieurs MRC pourraient peut-être se regrouper, je n'ai pas ces critères-là. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne faudrait pas qu'il y ait d'autres méga-dépotoirs comme ceux-là.

2700

Puis peut-être favoriser des plus petites installations dans les différentes MRC, quitte à ce que plusieurs se regroupent aussi ensemble, puis comme ça elles vont gérer leurs propres déchets sur leur territoire, au lieu de les « exporter » beaucoup plus loin, et après ça, il y a moins, je ne dis pas que ça veut dire moins... c'est-à-dire qu'il y a un risque qu'il y ait une moindre responsabilité envers les déchets qui sont générés sur son propre territoire.

2705

C'est plus de favoriser un peu plus cette régionalisation pour éviter les méga-dépotoirs qui sont plus problématiques.

LE COMMISSAIRE :

2710

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2715 Merci beaucoup, Madame Ghazal.

 Ceci termine donc notre première séance. Nous poursuivrons demain après-midi à 13 h 30 pour une deuxième séance, et en soirée pour la troisième séance. Je vous souhaite à toutes et à tous bonne nuit.

2720

SÉANCE AJOURNÉE AU 26 MAI 2021 À 13 H 30

2725 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2730



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.

2735